CRAC n° 39 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 16 novembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

AUDITIONS.....1

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle.

Audition de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.....1

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Échange de vues.....1

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle.

Confiance au président et au rapporteur.....1

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....2

Interpellation de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'annonce du rapprochement de Tourisme Wallonie et VisitWallonia » ;

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évolution du paysage touristique wallon et des structures régionales de Tourisme Wallonie et VisitWallonia ».....2

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Grégory Chintinne – Mme Caroline Desalle – Mme Alice Bernard – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux marchés de Noël ».....7

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accessibilité et la mobilité entre les sites touristiques » ;

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme et la mobilité ».....8

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme pour tous et sa mise en œuvre ».....10

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi des annonces à propos du tourisme MICE ».....11

Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les zones de protection autour des bâtiments historiques »....12

Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la nouvelle stratégie européenne pour un tourisme durable »....13

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accueil du Tour de France 2028 en Wallonie »....15

Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en vente du domaine récréatif de Claire-Fontaine » ;

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les suites réservées à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le domaine de Claire-Fontaine » ;

Question orale de M. Loris Resinelli à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la vente du site du domaine de Claire-Fontaine »....16

Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Sophie Pécriaux – M. Loris Resinelli – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Arnaud Dewez à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évaluation du potentiel touristique des marchés réguliers en Wallonie »....19

Intervenants : Mme la Présidente – M. Arnaud Dewez – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la contribution des détectoristes à la recherche archéologique en Wallonie »....20

Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du matrimoine wallon »....21

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir et la restauration du kiosque du parc du Quinconce à Bois-du-Luc »....23

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les stratégies patrimoniales à l'échelle locale »....24

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir des immeubles classés situés place Émile Dupont à Liège »....25

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la restauration du château de Cheratte »....26

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....27

Interpellations et questions orales retirées....27

LISTE DES INTERVENANTS.....28

ABRÉVIATIONS COURANTES.....29

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'audition sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je propose Mme Gysen comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Gysen est désignée en qualité de rapporteuse.

Audition de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, comme chaque année, je viens donc vous présenter le rapport de rémunération des organismes qui relèvent de mes compétences. Le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public en fixe le cadre en son article 15.

Le décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du gouvernement y ajoute, en son article 19, les informations relatives à ses commissaires. Depuis la réforme de 2018, ces rapports contiennent les informations individuelles et nominatives. Leur objectif est simple : transparence et contrôle.

Pour l'exercice 2025, le Gouvernement a pris acte des rapports le 3 septembre 2026 ; je les ai ensuite transmis au Parlement, conformément à l'échéance du 1er octobre prévue par l'arrêté du 17 mars.

Quatre organismes sont concernés : Tourisme Wallonie, VisitWallonia, l'Abbaye de Villers-la-Ville et l'ASBL « Les Lacs de l'Eau d'Heure ». Immowal ne figure plus dans la liste pour donner suite à sa dissolution en 2025. Je reste bien entendu à votre disposition pour toute précision sur cet exercice et sur les informations communiquées.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – J'ai mis un peu de temps à réagir. Nous, ce que nous souhaiterions insuffler, c'est que l'on peut se féliciter du vote du décret de la gouvernance de 2018, qui a permis d'imposer autant de nouvelles normes de bonne gouvernance. On a une petite remarque : on espère que le prochain renouvellement des administrateurs sera l'occasion de tendre vers, voire d'atteindre la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellation de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'annonce du rapprochement de Tourisme Wallonie et VisitWallonia »

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évolution du paysage touristique wallon et des structures régionales de Tourisme Wallonie et VisitWallonia »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Roberty, sur « l'annonce du rapprochement de Tourisme Wallonie et VisitWallonia » ;
- M. Chintinne, sur « l'évolution du paysage touristique wallon et des structures régionales de Tourisme Wallonie et VisitWallonia ».

Mmes Desalle et Bernard se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Roberty pour développer son interpellation.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, apprendre par une vidéo que son institution pourrait disparaître sans véritable concertation préalable n'est pas anodin. Le 5 novembre dernier, vous avez annoncé, dans une communication vidéo adressée au personnel de Tourisme Wallonie et de VisitWallonia, votre volonté de rapprocher les deux structures. Cette décision aurait été prise dans le cadre du conclave budgétaire. Pourtant, elle n'a pas été explicitement présentée lors de la conférence de presse organisée à l'issue des travaux du Gouvernement et ne semble pas avoir fait l'objet d'une décision inscrite à l'ordre du jour du Gouvernement.

Cette annonce suscite beaucoup d'interrogations compte tenu de l'importance de la réforme envisagée et de ses conséquences potentielles pour l'ensemble du secteur touristique wallon. En effet, il ne s'agit pas de deux structures qui exercent exactement les mêmes missions.

D'un côté, Tourisme Wallonie, sous la forme d'un organisme d'intérêt public, assure notamment le développement, l'encadrement et le soutien au secteur touristique.

D'un autre côté, VisitWallonia, constituée sous la forme d'une ASBL, est chargée du marketing, de la promotion des destinations et de leur visibilité sur les marchés belges et internationaux.

Ces missions sont complémentaires, mais supposent des métiers, des compétences et des modes de fonctionnement différents. Cette organisation n'est pas le fruit du hasard. Souvenons-nous, le décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du tourisme a confirmé cette distinction institutionnelle. Le maintien de VisitWallonia sous la forme d'une ASBL répond également à une volonté historique d'associer les acteurs privés à la promotion touristique wallonne. Le code prévoit aujourd'hui six représentants des opérateurs touristiques privés au sein de son organe d'administration.

Par ailleurs, lors de la précédente législature, le maintien de cette forme juridique avait fait l'objet d'une réflexion, notamment au regard de sa souplesse de fonctionnement et de ses avantages fiscaux. Selon les éléments dont nous disposons – mais vous allez répondre aux questions –, la récupération de TVA permise par ce modèle représenterait près de 800 000 euros d'économies annuellement. Ce n'est pas rien, un montant qui mérite d'être confirmé et actualisé.

Pouvez-vous confirmer qu'une décision de rapprochement, voire de fusion, a été prise par le Gouvernement ? À quelle date et sur la base de quelle analyse ? Pourquoi cette réforme n'a-t-elle pas été explicitement présentée lors de la communication à l'issue du conclave budgétaire ? Quels objectifs précis poursuivez-vous ? S'agit-il de mutualiser certaines fonctions, de simplifier les structures administratives ou de revoir plus profondément l'organisation de la politique touristique wallonne ? Quelle économie est escomptée de cette fusion ? Les directions et les organisations syndicales ont-elles été associées à la réflexion ?

Vous avez également évoqué le recours à un consultant externe. Quel sera son mandat ? Quelle sera la procédure pour le désigner, pour quel coût et avec quel calendrier ? Quelle forme juridique envisagez-vous pour la future structure : soit le maintien d'une unité d'administration publique, soit la constitution d'une ASBL, la création d'un service administratif à comptabilité autonome – peut-être un SACA – ou un autre modèle ? Cette réforme impliquera-t-elle une modification du Code wallon du tourisme ? On n'est pas à une modification près.

Selon quel calendrier comptez-vous avancer et une concertation avec les acteurs du secteur touristique est-elle prévue avant toute décision définitive ?

Lors de la précédente législature, dans le Code adopté en 2024, nous avons confirmé, lors de l'adoption du Code wallon du tourisme, l'importance de conserver

les deux structures distinctes, en prévoyant explicitement des chapitres consacrés à VisitWallonia et à Tourisme Wallonie. Avez-vous réexaminé l'analyse réalisée lors de la précédente législature concernant les avantages du statut associatif, notamment en matière de souplesse de fonctionnement et de récupération de TVA pour VisitWallonia ? Si oui, pouvez-vous communiquer cette analyse au Parlement et préciser les conséquences fiscales des différents scénarios envisagés ?

Quelles économies concrètes attendez-vous de cette réforme, à court, moyen et long termes ? Vous avez indiqué que celles-ci ne seraient pas possibles à court terme. Dès lors, quels seront les coûts de transition et à partir de quand le rapprochement devrait-il produire des économies ?

Quelle place sera réservée aux représentants du secteur privé dans la future gouvernance ?

Enfin, il est aujourd'hui important de pouvoir rassurer le personnel et d'accompagner l'annonce choc que vous lui avez faite, sous forme d'une vidéo et sans rencontre directe avec les organes de gestion des deux structures.

Les deux organismes réunissent des équipes disposant de compétences et d'expertises spécifiques. Pouvez-vous garantir le maintien de l'emploi, des statuts, de l'ancienneté, des conditions de travail et des droits acquis du personnel ? Comment éviterez-vous les pertes de compétences, les doublons organisationnels et les incertitudes susceptibles de fragiliser les équipes ?

Quelles garanties apportez-vous quant au maintien de la qualité et de la continuité des services rendus aux opérateurs touristiques, aux fédérations, aux maisons du tourisme et aux visiteurs ? Comment préserverez-vous à la fois les missions de soutien et de développement de l'offre touristique et celles de promotion, de commercialisation et de prospection internationale ?

Une réforme institutionnelle ne peut constituer une fin en soi : elle doit apporter une réelle plus-value au secteur touristique, renforcer son efficacité et lui donner les moyens de relever les défis de demain. Nous attendons donc des garanties concrètes pour les travailleurs et les opérateurs touristiques et, surtout, pour l'avenir d'une politique touristique wallonne ambitieuse et de qualité.

La question est de savoir ce qui justifie de bouleverser deux structures que le Parlement vient de réorganiser si l'on ne peut démontrer ni l'amélioration du service ni les économies réelles attendues pour demain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, début 2026, dans le cadre de votre travail sur l'évolution du paysage touristique wallon, vous aviez annoncé qu'un de vos chantiers porterait sur l'évolution et la clarification des missions de Tourisme Wallonie et de VisitWallonia.

Pour rappel, la DPR indiquait que le Gouvernement entendait rationaliser le nombre de structures et clarifier leurs missions, en vue de renforcer la qualité des services rendus aux usagers, d'éviter la dispersion des ressources, de renforcer l'efficience et la lisibilité des rôles et responsabilités.

Dans ce contexte, il me revient que vous avez informé le personnel de Tourisme Wallonie et de VisitWallonia de votre volonté de rapprocher ces deux entités afin d'aboutir à une structure unique.

Évidemment, les modalités doivent encore être précisées. Cependant, cette annonce pose des questions légitimes, aussi bien pour le personnel des deux entités que pour les différents acteurs du tourisme en Wallonie.

Confirmez-vous votre volonté de créer une structure unique reprenant les différentes missions actuelles de Tourisme Wallonie et VisitWallonia ?

Même si vous n'êtes qu'au début de votre réflexion, quelle forme juridique serait envisagée pour cette structure unique eu égard à la différence juridique fondamentale actuelle entre Tourisme Wallonie, qui est un organisme d'intérêt public, et VisitWallonia, qui est une ASBL avec une représentation d'opérateurs touristiques privés ?

Comment harmoniser les statuts différents des employés des deux structures ? S'agissant d'une administration, l'intégration de Tourisme Wallonie au sein du SPW ne serait-elle pas plus simple ? Quels seront les avantages pour les opérateurs touristiques ?

Enfin, toute démarche visant à rationaliser les structures, à améliorer la qualité des services rendus et à renforcer l'efficience de l'action publique mérite d'être soutenue. Un tel rapprochement soulève néanmoins plusieurs défis – je pense que vous en êtes consciente –, notamment sur les plans juridique, organisationnel et humain.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, en phase avec l'accord de Gouvernement et dans un contexte marqué par des évolutions institutionnelles, budgétaires, mais aussi du secteur touristique, vous avez entamé un important chantier de réforme du Code wallon du tourisme, qui porte notamment sur l'évolution des missions de Tourisme Wallonie et de VisitWallonia. Le nouveau Code wallon du tourisme a maintenu deux organismes distincts tout en prévoyant un renforcement de leur collaboration – Tourisme Wallonie pour l'accompagnement

administratif, le contrôle et le soutien au secteur, VisitWallonia pour la promotion touristique.

Le rapprochement envisagé aujourd'hui vise à aller au-delà des synergies existantes entre les deux structures, en les réunissant au sein d'une entité unique. Cela répond à un objectif de simplification et de continuité dans l'accompagnement des acteurs touristiques, et à une meilleure adéquation avec l'évolution du secteur touristique, tout en renforçant l'efficacité et la meilleure utilisation des ressources publiques. Les complémentarités sont réelles, notamment en matière de stratégie touristique, de partage de données, de connaissance des tendances et marchés afin de soutenir des projets porteurs de promotion de connaissance des besoins des acteurs. Les modèles des Régions voisines montrent que différentes organisations sont possibles. Bruxelles répartit les missions touristiques entre Visitbrussels et son administration, tandis que la Flandre les regroupe au sein de Toerisme Vlaanderen.

Madame la Ministre, quel calendrier envisagez-vous pour concrétiser ce rapprochement ? Quelles en seront les principales étapes ? Quels objectifs et balises avez-vous fixés ? Enfin, comment la concertation avec le personnel et ses représentants sera-t-elle organisée ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, le 5 novembre dernier, vous avez annoncé au personnel de Tourisme Wallonie et de VisitWallonia que le Gouvernement avait décidé d'engager un rapprochement des deux organismes lors du conclave budgétaire. Selon les informations qui nous sont parvenues, votre venue avait été annoncée trois jours auparavant, mais, finalement, les équipes ont reçu une vidéo. Elles ont appris cette décision sans pouvoir vous poser directement leurs questions, alors qu'elles s'attendaient à pouvoir le faire.

Les retours que nous avons du personnel font état d'une forte inquiétude. Les travailleurs et les travailleuses ne savent pas ce que cette réorganisation va changer pour eux. Une question revient particulièrement, c'est de savoir qui sera leur employeur demain et avec quel statut ils travailleront, puisque Tourisme Wallonie est un organisme d'intérêt public alors que VisitWallonia est une ASBL. Lorsque vous annoncez vouloir constituer une seule et même équipe, les travailleurs se demandent dans quelle structure ils vont se retrouver et quelles règles vont s'appliquer à eux. Vous avez promis de préserver les emplois et les avantages liés à chaque entité. Nous prenons cet engagement très au sérieux. Toutefois, cela ne répond pas à toutes les questions sur le statut, le contrat, les fonctions ou les conditions de travail.

Or, pour le PTB, il paraît important que ces garanties soient clairement établies. Les travailleurs ne doivent pas perdre des droits à l'occasion de cette réorganisation. Ils doivent également pouvoir participer à sa préparation avec leurs représentants syndicaux. Ce sont eux qui connaissent les dossiers et les besoins du secteur. Les informer des décisions ne remplace pas une véritable concertation. Sur le fond, Tourisme Wallonie accompagne et soutient les acteurs du tourisme et VisitWallonia assure la promotion de la destination. Ce sont des missions complémentaires. Il serait bien de pouvoir expliquer ce que le rapprochement va améliorer concrètement pour les opérateurs touristiques et pour les visiteurs.

Madame la Ministre, premièrement, quelle organisation envisagez-vous – une structure publique, une ASBL ou le maintien de deux employeurs distincts avec des services communs ? Qu'est-ce qui est déjà décidé ? Qu'est-ce qui reste ouvert à la discussion ? Selon quel calendrier ?

Deuxièmement, quelles garanties donnez-vous au personnel ? Confirmez-vous que les statutaires conserveront leur statut et que les contractuels des deux organismes conserveront leurs droits ? Garantissez-vous le maintien de l'ancienneté, des rémunérations et des avantages ? Quels changements envisagez-vous concernant les fonctions, les lieux et les conditions de travail ? Votre engagement sur l'emploi comprend-il également le maintien des effectifs nécessaires aux missions avec les remplacements nécessaires lors des départs ?

Troisièmement, quand rencontrerez-vous les équipes et leurs représentants syndicaux ? Pourquoi la visite annoncée a-t-elle été remplacée par une vidéo ? Avant de choisir la future structure, vous engagez-vous à présenter aux syndicats les conséquences des différents scénarios pour le personnel et à négocier les garanties nécessaires ?

Enfin, sur quoi porteront exactement les économies annoncées ? Disposez-vous d'une estimation des coûts et des économies attendus ? Comment garantirez-vous le maintien des moyens nécessaires à l'accompagnement du secteur et à la promotion touristique ? J'attends vos réponses avec impatience.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Monsieur les Députés, je voudrais tout d'abord remettre cette annonce dans son juste contexte.

Oui, le rapprochement de Tourisme Wallonie et de VisitWallonia constitue une orientation prise dans le cadre du conclave budgétaire. Le rapprochement des structures a d'ailleurs été évoqué publiquement par le ministre-président lors de ses propos tenus lors de la

commission du 12 octobre dernier. Il a évoqué VisitWallonia, Tourisme Wallonie, mais aussi, dans un autre registre, le CRAC et l'IAS.

Je voudrais toutefois évoquer ce que cette volonté signifie, et surtout ce qu'elle ne signifie pas. Le principe du rapprochement est posé. Le modèle de demain n'est pas encore déterminé, loin de là. C'est précisément la raison pour laquelle nous allons recourir à une expertise externe.

À ce stade, nous sommes dans la préparation du cahier des charges, avec les directeurs généraux de chacune des deux structures qui sont bien associées aux travaux, Madame Roberty. Il devra permettre d'objectiver les différentes possibilités : la forme juridique, la gouvernance, l'organisation des missions, les conséquences budgétaires et fiscales, les enjeux RH et surtout l'articulation entre les métiers des deux structures.

Le consultant disposera de six mois pour analyser ces éléments, rencontrer les parties prenantes et nous présenter le ou les modèles envisageables, avec leurs avantages respectifs, leurs inconvénients et leurs conséquences pour chacune et chacun. Ce n'est qu'à l'issue de ce travail que le Gouvernement pourra arrêter le modèle qu'il estimera être le plus pertinent sur la base des éléments factuels. Le consultant aura ensuite plusieurs mois pour déployer la mise en œuvre de cette décision.

Je ne peux pas aujourd'hui vous en dire davantage ni sur le modèle ni sur son opérationnalisation. Ce serait préjuger des conclusions de l'analyse qui n'a pas encore été lancée.

Pourquoi en avoir informé le personnel dès à présent ? À l'entame des démarches et comme les propos avaient été tenus en commission, il est important que le personnel ait cette information en toute transparence. La vidéo était une communication interne destinée aux travailleurs.

Je constate qu'elle a circulé au-delà de ses destinataires initiaux. Il n'y avait rien à cacher, mais il faut éviter de donner à cette communication une portée qu'elle n'avait pas. Elle visait à annoncer une orientation aux équipes, pas à présenter une architecture institutionnelle.

Pourquoi la vidéo, alors que j'avais annoncé ma présence ? Des raisons d'agenda au regard de différents éléments d'actualité m'ont empêché d'être là. Il n'entrait absolument pas dans mes intentions de fuir mes responsabilités, raison pour laquelle j'ai parlé en vidéo.

Si vous l'avez bien écoutée, j'ai indiqué au personnel que nous nous reverrions prochainement pour les séances de vœux, que je serais à leur disposition pour toutes les questions qu'ils souhaiteraient me poser à ce moment et que, dans l'immédiat, la porte de mon cabinet et mes coordonnées sont ouvertes. Je suis à disposition pour répondre aux interrogations que les uns et les autres pourraient se poser. J'insiste vraiment sur ce point.

Sur la question budgétaire, là encore, je souhaite éviter les raccourcis. Aucune économie liée à ce rapprochement n'est inscrite aujourd'hui parmi les économies annoncées par le Gouvernement. Je n'ai jamais présenté cette réforme comme une économie immédiate. Le véritable enjeu est ailleurs.

Le tourisme d'hier n'est plus celui de demain. Les attentes des visiteurs évoluent, le numérique et la donnée prennent une place croissante, les modèles de commercialisation changent. Parallèlement, les moyens publics nous imposent d'être plus efficients.

Je ne remets absolument pas en cause les spécificités des métiers de Tourisme Wallonie ou de VisitWallonia. Au contraire, leur complémentarité est précisément la raison pour laquelle il faut nous demander comment mieux les connecter.

Vous l'avez soulevé dans vos questions, j'accorde aussi une importance majeure à l'importance de ces partenariats avec le secteur privé. C'est un des axes d'action au niveau de VisitWallonia que nous devons conserver.

J'entends les retombées et les remontées qui me reviennent du terrain. Pour un opérateur touristique, la répartition entre les différentes structures, les dispositifs et les interlocuteurs n'est pas toujours immédiatement lisible. L'objectif doit être de lui offrir un parcours beaucoup plus simple et plus efficace, qui intègre l'ensemble de ses besoins.

Enfin, je veux rassurer à nouveau les équipes : les compétences spécifiques présentes dans les deux organismes constituent une richesse qu'il faut préserver. La communication préparée pour le personnel indiquait d'ailleurs explicitement qu'il n'y aurait pas de licenciement dans le cadre de ce rapprochement et que les évolutions devraient être accompagnées.

Oui, aujourd'hui, nous avons fixé un cap. Nous allons maintenant objectiver le meilleur chemin pour l'atteindre, avec l'expertise nécessaire, en tenant compte des dimensions juridiques, sociales, fiscales, budgétaires, organisationnelles ou encore de gouvernance. Lorsque cette étude aura été réalisée, le Gouvernement pourra arrêter le modèle qui lui paraîtra le plus pertinent pour le tourisme wallon de demain.

Pour conclure, je souhaite vous dire toute l'importance que j'accorde à la spécificité de chacun et toute l'attention que l'on doit conserver pour le maintien des partenariats avec le secteur privé. La récupération de la TVA, que vous avez soulevée dans vos questions, doit être un élément majeur dans les analyses qui seront

menées. J'insiste aussi sur la nécessité, pour un opérateur touristique, de mieux identifier les interlocuteurs publics qui sont à sa disposition. Je vous invite à écouter leurs attentes en la matière et leurs besoins de simplification pour pouvoir aller vers ces acteurs.

Pour prendre un exemple au niveau de l'accompagnement de ces acteurs touristiques, vous savez que Tourisme Wallonie mène l'opération « Mon bagage numérique ». À côté de cela, VisitWallonia a l'Outil régional de commercialisation. Parfois, ces formations s'entrecroisent. C'est un exemple parmi d'autres. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de détailler davantage les actions respectivement menées par les uns et les autres.

Aujourd'hui, VisitWallonia compte 300 membres. Vous connaissez la masse plus exhaustive du tourisme wallon ; on a eu l'occasion d'en parler, notamment lorsque nous avons évoqué ici la directive STR. Un rapprochement peut aussi être l'occasion de toucher de nouveaux membres et d'aller de manière plus large vers le secteur touristique pour lui permettre d'adhérer à l'ensemble des actions qui sont aujourd'hui proposées par VisitWallonia.

Madame Roberty, vous m'interrogez sur une possible modification du Code. Bien entendu, on doit donner à nos acteurs un cadre dans lequel ils peuvent se retrouver et se projeter. Toutefois, le secteur du tourisme est aussi un secteur qui vit, qui n'est pas figé, et il nous importe de pouvoir adapter la législation en la matière.

La vidéo, je vous en ai déjà parlé. Pour moi, c'était le moyen le plus rapide de donner l'information au personnel en priorité. Comme je l'ai dit ici, on n'en est qu'aux préceptes de la démarche, mais il était important qu'ils soient tous sur un pied d'égalité avec la même information. Bien entendu, cette réforme devra se faire en concertation avec le personnel, mais aussi avec les organisations syndicales. On n'est vraiment qu'au début du chemin, mais je voulais agir, ici aussi, en parfaite transparence vis-à-vis de chacun.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous comprenez que la méthode a créé énormément d'interrogations. C'est pour cela que je vous ai posé une dizaine de questions. Vous avez dit que c'était une vidéo parce que le processus était rapide, mais force est de constater que cela n'a pas fonctionné. En réalité, la communication, c'est un art, mais c'est aussi une science. J'imagine que, la prochaine fois, vous ferez peut-être autrement. Il vaut peut-être mieux perdre quelques jours pour rencontrer les gens en personne et répondre à leurs questions. Vous savez, quand ce genre d'information arrive devant les yeux des travailleurs, tout le monde se demande qui va perdre son emploi parmi ses collègues. C'est ce que les gens pensent tout de suite. Si ce n'est pas le message que vous aviez envie de faire passer, les gens se sont tracassés malgré tout.

Mon interpellation et les questions de mes collègues les rassureront peut-être. Je l'espère. En tout cas, c'est un dossier que l'on va suivre avec beaucoup d'attention, parce que j'ai l'impression que le Gouvernement utilise le mot « concertation » comme un terme fourre-tout qui signifie tout et n'importe quoi. Une vidéo, ce n'est pas une concertation. Vous avez choisi ce support pour aller vite et pour rassurer les gens, mais vous avez provoqué tout l'inverse. Maintenant, il faut aller à leur rencontre, discuter et répondre vraiment à toutes les questions.

Ensuite, vous avez dit – je vous en remercie – que le but n'est pas de faire des économies. Dont acte, on verra, mais j'ai envie d'ajouter ceci : le but n'est pas de faire des économies, mais surtout, ce n'est pas non plus de perdre de l'argent. Si vous engagez un consultant, si vous revoyez les modèles économiques et si l'on y perd au niveau de la TVA, finalement, vous ne ferez pas d'économies, mais vous perdrez de l'argent. J'ai bien compris que ce n'est pas pour demain non plus, mais prenez le temps d'étudier la méthode. Vous avez d'ailleurs dit que vous n'en étiez qu'au début de votre analyse. C'est bien ; prenez tout le temps qu'il vous faudra pour ne pas faire n'importe quoi. Ce n'est pas négatif de ma part, Madame la Ministre. Vous savez que le groupe socialiste est un groupe soutenant au sein de votre Commission. On connaît votre détermination à bien faire les choses. Notre interpellation vise davantage à attirer votre attention.

Madame la Présidente, je pense avoir dit tout ce que j'avais à dire, mais vous imaginez bien que l'on va déposer une motion et que l'on reviendra sur ce sujet en plénière. Madame la Ministre, croyez-moi : c'est un dossier que l'on va suivre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'ai bien compris : le cap est tracé. Comme vous l'avez expliqué, une conférence de presse a eu lieu concernant le budget et la DPR le précisait clairement. Le modèle de demain est indéterminé. Bien entendu, on ne va pas faire des plans sur une comète ; on attendra les retours du consultant. Vous avez aussi précisé que ces deux structures ont des spécificités complémentaires. Il va donc falloir travailler pour permettre cette intégration.

Ensuite, vous avez évoqué une chose importante : le maintien du partenariat public-privé. C'est important et c'est dans l'ADN de ce Gouvernement.

Je terminerai en revenant sur une possibilité que j'ai déjà évoquée dans ma question : puisqu'on parle d'une administration, pourquoi ne pas envisager, en bout de course, une intégration au niveau du SPW ? J'ai lancé la perche ; c'est une piste qui est sur la table, comme

d'autres. Nous reviendrons sur le sujet en temps utile, mais merci pour les éléments que vous avez apportés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour cette mise au clair. En toute transparence, j'entends que le rapprochement entre Tourisme Wallonie et VisitWallonia fait l'objet d'un cheminement futur visant la création d'un service plus efficient et plus efficace, connecté aux réalités de terrain, et ce, dans un esprit de clarté pour tous les acteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour l'éclairage que vous avez apporté quant aux étapes encore à prévoir dans ce projet de fusion. Cependant, vous l'avez senti vous-même : l'annonce et la méthode utilisée pour la faire ont suscité énormément d'émotion parmi les travailleurs. On peut éventuellement comprendre les circonstances, mais le résultat est que les gens restent inquiets. Ils se demandent s'ils vont garder leur statut et se demandent comment tout cela va se passer.

Vous dites que vous allez prendre le temps de chercher la meilleure façon de procéder et que vous ne ferez pas d'économies, mais, dans le même temps, vous soulignez le fait qu'avec le budget dont on dispose, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut. La question demeure donc. Vous dites aussi qu'il n'y aura pas de licenciements, mais la question du remplacement des départs n'est pas résolue. Y aura-t-il encore suffisamment d'effectifs pour remplir toutes les missions des deux organismes ?

Ce sont autant de questions qui restent en suspens. Nous allons donc suivre ce dossier avec beaucoup d'attention, de même que les travailleurs et les opérateurs.

Mme la Présidente. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty. La première, motivée, est déposée par Mmes Roberty, Pécriaux et Muratore (Doc. 778 (2026-2027) N° 1), la deuxième, motivée, par Mmes Bernard et Van Walle (Doc. 779 (2026-2027) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mme Desalle et M. Chintinne (Doc. 780 (2026-2027) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux marchés de Noël »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux marchés de Noël ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, les marchés de Noël occupent une place importante dans l'attractivité hivernale de notre Région. Au-delà de leur dimension festive, ils valorisent les artisans et les producteurs locaux, soutiennent l'HORECA et les commerces, et encouragent les visiteurs à prolonger leur séjour – en tout cas, on l'espère. C'est le cas à Liège.

Je vous ai déjà interrogée sur le soutien accordé à ces événements. Vous aviez rappelé le travail de promotion mené par VisitWallonia et précisé que les aides de Tourisme Wallonie étaient facultatives, non récurrentes et limitées aux dépenses de promotion. Les montants accordés restaient modestes au regard de l'ampleur de ces manifestations.

Quels enseignements tirez-vous de la dernière saison hivernale quant à l'attractivité touristique des marchés de Noël wallons ? Envisagez-vous de faire évoluer l'accompagnement régional, au-delà de la seule promotion, afin de soutenir la qualité et la pérennité de ces événements ? Comment mieux intégrer les plus petits marchés dans la stratégie de VisitWallonia, sans concentrer le soutien sur les seules manifestations bénéficiant déjà d'un large rayonnement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, permettez-moi tout d'abord d'adresser une pensée de soutien et de solidarité à toutes les personnes touchées par l'incendie survenu hier au marché de Noël de Maredsous, ainsi qu'aux organisateurs.

Les marchés de Noël occupent une place importante dans l'attractivité hivernale de notre belle Wallonie et nous pouvons nous réjouir du succès rencontré par un certain nombre d'entre eux. Quand on voit des fréquentations de l'ordre de 150 000 visiteurs à Maredsous, 120 000 aux Féeries du Parc à Ciney ou près de 2 millions de visiteurs au Village de Noël de Liège, je mesure bien leur potentiel d'attractivité.

Toutefois, il est intéressant de les replacer dans une logique touristique plus large. Un marché de Noël n'est pas nécessairement, à lui seul, la raison d'un séjour en Wallonie. Il peut en revanche être un formidable élément déclencheur d'une visite ou venir enrichir un séjour hivernal, avec des retombées pour l'hébergement, l'HORECA, les commerces, les artisans et les producteurs locaux. Bref, le cercle vertueux dont on parle régulièrement au sein de cette Commission. C'est précisément cette logique que je souhaite encourager : faire de notre offre hivernale un véritable motif de séjour en Wallonie.

Concernant le soutien régional, le Code wallon du tourisme permet de soutenir la promotion de manifestations à caractère touristique. Ce choix a une logique : les moyens du tourisme doivent servir prioritairement à attirer des visiteurs et à générer de la fréquentation touristique ou des nuitées. Le tourisme n'a pas vocation à financer l'ensemble des coûts d'organisation d'un événement. Cela ne signifie évidemment pas que seuls les grands événements doivent être accompagnés. Un événement plus local peut parfaitement avoir une dimension touristique s'il est capable d'attirer des visiteurs au-delà de son territoire.

C'est également cette logique qui guide VisitWallonia. Il est donc normal que certaines campagnes spécifiques s'appuient davantage sur des événements disposant d'un fort pouvoir d'attraction ou d'une audience importante. Il s'agit d'utiliser leur notoriété comme une vitrine pour l'ensemble de la destination wallonne. Cela n'exclut absolument pas les marchés de plus petite taille. Ils ont toute leur place dans la valorisation globale de l'offre de Noël, à travers les contenus de VisitWallonia, son site, ses newsletters, les réseaux sociaux ou encore ses actions de relations presse. Les maisons du tourisme et les offices du tourisme ont également un rôle essentiel à jouer pour les événements dont le rayonnement est davantage local.

L'objectif est d'assurer une complémentarité entre les différents niveaux de promotion. L'ambition demeure la même : faire connaître la richesse et la diversité de l'offre hivernale wallonne tout en concentrant les investissements promotionnels spécifiques là où ils peuvent générer une fréquentation additionnelle, davantage de nuitées ou une visibilité accrue pour la destination Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, merci pour toutes vos réponses. Gageons que, cette année encore, d'ici quelques semaines, les marchés de Noël feront vraiment rayonner notre Région.

Je voulais le dire dans ma réplique, mais pas dans mon intervention liminaire : j'ai évidemment une pensée toute particulière aux personnes qui étaient sur place et qui ont perdu des proches. Vous l'avez fait avant moi, mais j'imagine qu'ici, au sein de la Commission, tout le monde pense bien à eux.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accessibilité et la mobilité entre les sites touristiques »

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme et la mobilité »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Roberty, sur « l'accessibilité et la mobilité entre les sites touristiques » ;
- Mme Desalle, sur « le tourisme et la mobilité ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale prévoit de renforcer l'accessibilité des sites touristiques wallons, notamment via les transports en commun, les modes actifs et le déploiement prioritaire de bornes de recharge électrique sur les sites touristiques, en concertation avec les gestionnaires de réseau de distribution. Elle prévoit également d'analyser et de renforcer la mobilité entre les différents sites touristiques.

Au cours de ces derniers mois, vous avez indiqué qu'un groupe de travail associant plusieurs acteurs du secteur touristique menait une réflexion sur la mobilité douce, l'intermodalité et l'accessibilité des sites. Vous avez également évoqué un travail visant à mieux articuler l'offre touristique avec les solutions de déplacement, en lien notamment avec LeTEC et la SNCB.

Au début de la législature, il était question d'un recensement des bornes de recharge présentes sur les sites touristiques wallons afin d'améliorer leur visibilité et d'orienter les futurs investissements.

Où en est aujourd'hui l'analyse de la mobilité intersites et touristique prévue dans la DPR ? Des actions concrètes ou des projets pilotes visant à améliorer les liaisons entre sites touristiques par les transports en commun, le vélo ou d'autres solutions de mobilité partagée ont-ils déjà été identifiés ? Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement du

déploiement des bornes de recharge sur les sites touristiques wallons et préciser comment s'organise la concertation avec les GRD afin de concrétiser cet engagement de la DPR ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, à l'issue de la période estivale, il paraît opportun de faire le point sur le bilan et les perspectives en matière d'accessibilité des sites touristiques wallons, notamment via les transports en commun.

Pour rappel, l'été dernier, deux lignes LeTEC dites Évasion étaient mises en service : l'une reliant Bouillon à Orval, l'autre Charleroi à l'abbaye d'Aulne. Ces initiatives contribuent à développer une mobilité plus durable, à renforcer l'attractivité des territoires et à encourager la découverte de leur patrimoine naturel et culturel.

Quel bilan faites-vous des lignes Évasion qui étaient prévues pour cet été 2026 ? Étaient-elles intégrées dans des offres ou packages touristiques ? Quelle communication était-elle prévue ? Un groupe de travail associant notamment le ministre de la Mobilité travaillait sur l'accessibilité des sites touristiques. Pourriez-vous faire le point sur ses travaux ? Enfin, l'accord de Gouvernement fédéral prévoit un meilleur alignement de l'offre ferroviaire avec les besoins liés aux activités touristiques durant les périodes de vacances. Le Gouvernement wallon est-il concerté à ce sujet ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames les Députées, l'analyse de la mobilité entre les sites touristiques est en cours dans le cadre du groupe de travail « Mobilité et données touristiques ».

À la suite de la réalisation du premier travail d'identification de 39 sites en fonction de leur desserte, le groupe de travail a été relancé courant de l'année avec notamment l'ASBL Attractions & Tourisme, Walcamp et la Fédération HORECA Wallonie.

L'objectif est de développer des solutions de mobilité touristique intégrée, combinant transports en commun et modes actifs autour de pôles à fort potentiel. Cette approche vise à favoriser la création de partenariats public-privé durables et à expérimenter des offres pilotes concrètes sur le terrain.

Dans les projets ou initiatives inspirantes qui sont actuellement menés en Wallonie, je citerai notamment :

- le travail sur les correspondances entre le train et le vélo dans la vallée de l'Ourthe, dans le cadre du projet Interreg « Ardenne transition durable », dont la méthode pourrait être reprise ailleurs ;
- la mise en place d'une navette touristique saisonnière sur un territoire rural, comme le cas de Saint-Hubert avec un partenariat public-privé dans le cadre du projet Interreg « Ardenne transition durable » ;
- le dispositif Rent a Bike, avec des box pour vélos aux gares de Hamoir et de Sy où les visiteurs peuvent réserver des vélos auprès du Domaine de Palogne, qui les dépose dans les box et transmet un code d'accès ;
- les itinéraires « De gare en gare » et les séjours sans voiture valorisés par VisitWallonia, notamment avec Railtrip.travel et Hike Up

En parallèle de ces initiatives inspirantes, une collaboration est actuellement menée entre VisitWallonia et LeTEC. Elle porte notamment sur le développement de plans touristiques, dont l'expérimentation concerne à ce stade plusieurs grandes villes wallonnes, avant une éventuelle extension à d'autres territoires, notamment ruraux.

S'agissant du contrat de gestion de l'OTW, notre démarche consiste à partir de propositions touristiques concrètes pour examiner ensuite les possibilités de desserte, probablement dans le cadre de partenariats avec le secteur privé. C'est sur cette base que nous pourrons travailler à des réponses adaptées, plutôt que d'annoncer des dessertes sans avoir préalablement construit l'offre touristique et identifié les besoins.

La logique est la même pour le train. Mon collègue, le ministre Crucke, s'est dit disponible pour discuter, sur la base de ces propositions, des possibilités et des modalités de mise en œuvre.

Concernant les lignes Évasion, le bilan de l'été 2026 est en cours de consolidation par les services de LeTEC. Il doit porter sur la fréquentation, les périodes d'utilisation et l'adéquation entre l'offre et les besoins observés. Pour rappel, la ligne V1 Bouillon-Orval traverse la vallée de la Semois sur un tracé de 63,5 kilomètres, dessert 55 arrêts et permet de rejoindre plusieurs sites incontournables de la région. La ligne V2 Charleroi-Abbaye d'Aulne propose, quant à elle, une escapade entre ville, patrimoine et nature au cœur de la vallée de la Sambre via 14 arrêts.

Si ces lignes n'étaient pas intégrées à un package touristique au sens strict, elles étaient en revanche mises en relation avec des idées de visites, de promenades et d'activités via VisitWallonia, les acteurs de territoires comme les Maisons du tourisme.

Pour les bornes de recharge, des contacts sont entrepris avec le cabinet de mon collègue, François Desquesnes, le SPW MI et Tourisme Wallonie. Toutefois, je ne dispose pas encore des résultats à vous communiquer.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – C'est une matière très intéressante. C'est inspirant d'imaginer ce que l'on peut encore faire pour faire se rejoindre des points touristiques et la manière dont ils sont chacun reliés. On n'hésitera pas à revenir sur le sujet soit par question écrite, soit ici en Commission.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je salue le travail mené avec les acteurs de terrain et les partenaires en mobilité afin d'identifier les besoins et de développer les mobilités des 39 sites à fort potentiel dont vous venez de nous parler. J'entends qu'un travail est mené sur les correspondances trains-bus, qui sont un formidable combo. En effet, le tourisme ne se limite pas aux villes ; nos campagnes, nos zones rurales disposent, elles aussi, de nombreux atouts. J'entends que les lignes Évasion trouvent leur public. Enfin, concernant les bornes de recharge, j'entends qu'une réflexion est également menée ; ce qui est aussi une excellente chose.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme pour tous et sa mise en œuvre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme pour tous et sa mise en œuvre ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée précédemment sur l'accessibilité de notre offre touristique et sur la collaboration avec l'ASBL Access-i. Il s'agit d'une question de suivi. Plusieurs avancées ont, depuis lors, été annoncées, parmi lesquelles la poursuite des certifications et le développement de microdestinations accessibles.

Ces mesures vont dans le bon sens, mais l'accessibilité ne peut se limiter à recenser ou à signaler les difficultés rencontrées par les visiteurs. L'enjeu est désormais de permettre aux opérateurs de lever concrètement les obstacles physiques, sensoriels, cognitifs ou numériques qui empêchent encore certaines personnes de profiter pleinement de notre patrimoine, de nos hébergements et de nos attractions. Cela suppose un accompagnement cohérent : depuis l'identification des besoins jusqu'à la réalisation des aménagements. Pour certains opérateurs, en particulier les plus petites structures, le coût, la complexité des travaux ou le manque d'expertise peuvent constituer de véritables freins.

Par ailleurs, une politique de tourisme pour tous doit dépasser la seule question du handicap. Le coût d'un séjour ou d'une activité, les difficultés de déplacement et l'absence d'une offre adaptée peuvent aussi éloigner les familles et les publics fragilisés des loisirs et des vacances.

Quelle stratégie mettez-vous en œuvre pour traduire concrètement l'engagement de la DPR en faveur d'un tourisme accessible à toutes et tous ?

Comment les opérateurs sont-ils accompagnés afin que les audits et les certifications débouchent effectivement sur des aménagements et une amélioration durable de l'accueil ?

Comment cette politique prend-elle en compte les freins financiers et sociaux qui privent encore certains publics de l'accès aux loisirs et aux vacances ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'engagement de la DPR se traduit par une action sur deux fronts : rendre l'offre touristique accessible aux personnes à besoins spécifiques ; et lever les freins financiers et sociaux aux départs en vacances. Notre stratégie associe l'information, l'accompagnement des opérateurs et le soutien aux adaptations.

Pour l'accessibilité des lieux, j'ai inscrit le partenariat avec Access-i dans la durée, avec une subvention de 100 000 euros par an, de 2026 à 2030. Elle soutient la poursuite des certifications et de leurs renouvellements ainsi que la sensibilisation des opérateurs.

Nous voulons aussi dépasser la logique de sites accessibles isolés. Le projet pilote « Namur, Destination Access-i », en préparation avec Access-i, Tourisme Wallonie, l'AViQ et VisitWallonia, vise à réunir hébergements, attractions, patrimoine et restauration dans une même expérience touristique accessible, mais surtout globale, pleine et complète. D'autres destinations sont envisagées dans le cadre de ce partenariat quinquennal.

Sur l'accompagnement, les audits ne se limitent pas à signaler les obstacles : les bureaux d'expertise formulent des recommandations concrètes pour permettre aux opérateurs d'identifier les améliorations à apporter.

Un levier financier complète cette démarche. Le Code wallon du Tourisme permet de majorer de 10 % le taux des aides à l'investissement pour les aménagements améliorant l'accessibilité.

Enfin, le tourisme pour tous ne se limite pas au handicap. La charte « Tourisme pour tous » engage les associations et les centres à travailler avec le secteur social, à appliquer des tarifs adaptés aux bénéficiaires qu'il identifie et à leur réserver un accueil attentif. Elle vise aussi à lever les obstacles économiques, culturels, physiques et sociaux.

Cette ambition s'appuie également sur une offre d'hébergement de tourisme social, portée par les associations et les centres « Tourisme pour tous ». Le Code wallon du tourisme prévoit un soutien aux investissements de ce secteur, notamment pour la construction, la rénovation, l'aménagement et l'équipement des hébergements. Il s'agit de soutenir une offre de séjours de qualité à prix abordables, pour les jeunes comme pour les familles et les publics fragilisés.

C'est aussi le sens du partenariat avec Article 27, soutenu à hauteur de 150 000 euros par an pour les années 2026 jusqu'à 2030. Il facilite l'accès à des activités touristiques à prix réduit et l'organisation de sorties collectives accompagnées. Un travail spécifique concerne également l'accès aux loisirs des familles monoparentales en situation de précarité.

Une attention particulière est aussi accordée aux séjours des jeunes. Je soutiens l'ONE à hauteur de 225 000 euros pour faciliter l'accès aux camps et séjours agréés organisés en Wallonie. Redistribuée par l'ONE aux opérateurs agréés en fonction des nuitées des enfants, cette aide contribue à réduire les frais de participation des familles ou à financer des activités touristiques, culturelles, naturelles et patrimoniales intégrées aux séjours en Wallonie. Elle permet ainsi d'alléger le frein financier tout en favorisant la découverte de notre Région. Par ailleurs, je peux également annoncer que j'ai proposé au Gouvernement la pluriannualisation de la subvention pour une durée de trois ans à partir de 2027.

L'objectif est donc de relier une information fiable, des améliorations concrètes de l'offre et un accompagnement social, pour rendre les loisirs et les vacances accessibles au plus grand nombre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses et, surtout, pour la bonne intention avec laquelle vous menez à bien ce chantier dans cette matière du Tourisme. Merci aussi pour cette bonne nouvelle pour les plus jeunes. Il n'y a pas trois mois sans que je pose une question sur l'accessibilité, mais merci en tout cas pour ce que vous faites pour ce secteur.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi des annonces à propos du tourisme MICE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi des annonces à propos du tourisme MICE ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, à l'occasion de ma question du 9 avril dernier, vous aviez annoncé des avancées à propos du tourisme MICE. Je me permets de poser une question sur le sujet afin de faire le point sur les avancées. Vous indiquiez que VisitWallonia dispose déjà d'un service dédié ainsi que d'un club MICE rassemblant plus d'une centaine d'opérateurs.

Pourriez-vous préciser ce qui ressort du travail du service dédié au MICE ?

Vous avez annoncé avoir initié des démarches visant la création d'un *convention bureau* wallon, avec une enveloppe de 200 000 euros. Où en sont les démarches relatives au *convention bureau* wallon ?

Vous avez précisé qu'une subvention annuelle à l'UPAV soutiendrait le déploiement de ce service et que des recrutements avaient été lancés, le *convention bureau* devant être opérationnel une fois ceux-ci finalisés. Ces recrutements sont-ils finalisés ? Le *convention bureau* est-il opérationnel ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je souhaite d'abord rappeler la complémentarité entre VisitWallonia et l'UPAV. Il s'agit de deux maillons d'une même chaîne, qui vont de la promotion de la destination à la commercialisation des prestations touristiques wallonnes.

VisitWallonia, à travers son service MICE et le nouveau *convention bureau* régional installé depuis le mois de mai, structure, promeut et valorise l'offre, prospecte les marchés, génère et qualifie les demandes, accompagne les organisateurs et les oriente vers les prestataires adaptés. Le Club MICE soutient cette action en fédérant les opérateurs et en favorisant leur mise en réseau et leur promotion collective.

L'UPAV, quant à elle, pilote le projet Incoming Wallonia, qui développe un réseau d'agences réceptives capables de concevoir et de commercialiser les produits touristiques wallons avec les opérateurs locaux. Lorsqu'un organisateur souhaite une prise en charge « clé sur porte », le *convention bureau* peut transmettre sa demande à Incoming Wallonia, qui mobilise alors les agences de son réseau. La conception, la tarification et la vente des prestations relèvent donc de ces agences et non de VisitWallonia.

Les financements correspondent à ces missions distinctes : Tourisme Wallonie octroie 200 000 euros à VisitWallonia pour mettre en œuvre le *convention bureau* et une subvention annuelle de 75 000 euros à l'UPAV pour Incoming Wallonia.

Quant au *convention bureau*, les recrutements sont finalisés et le dispositif est opérationnel. Nonante-deux prestataires MICE ont été rencontrés individuellement, dont environ 40 % de nouveaux partenaires. Ces échanges permettent de qualifier l'offre et d'identifier de nouvelles infrastructures.

Sur le plan commercial, les premières démarches ont permis d'identifier des prospects, de recevoir les premières demandes MICE et d'alimenter progressivement l'outil de suivi.

Pour 2027, j'ai demandé aux deux structures de consolider ces premiers acquis et d'amplifier la dynamique engagée en 2026. L'objectif est de prolonger le travail de structuration et de prospection par des résultats concrets et mesurables pour les opérateurs wallons. Dans cette continuité, j'attends de VisitWallonia et de l'UPAV un suivi chiffré permettant de rendre compte des progrès accomplis : prise en charge des demandes, conversion et retombées générées. Dans cette perspective, le soutien à l'UPAV doit être centré sur le MICE, en articulation avec le *convention bureau*. Pour les aider, j'ai proposé au Gouvernement de sécuriser leurs subventions et de les rendre pluriannuelles.

En résumé, 2026 a permis de rendre le *convention bureau* opérationnel, de renforcer le réseau et d'engager les premières démarches commerciales. Pour 2027, le cap est de consolider ce travail et d'en amplifier les effets, avec davantage d'événements en Wallonie, des retombées identifiables pour nos opérateurs et un suivi permanent permettant d'en rendre compte.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète. Nous voyons que les choses avancent dans le bon sens. Il faut le souligner. Vous avez expliqué la manière dont vous voyez les choses, qui est une bonne manière, en bout de course. C'est bien de mettre ces subventions récurrentes pour permettre une tenue dans le temps, mais c'est bien aussi d'évaluer l'impact. Évidemment, lorsqu'on évalue, on peut améliorer, rectifier le tir et autres. En tout cas, c'est une question de suivi qui a servi.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les zones de protection autour des bâtiments historiques »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les zones de protection autour des bâtiments historiques ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, la Région wallonne a décidé d'établir une zone de protection autour du beffroi de Mons avec pour objectif de préserver le monument, mais aussi son environnement. C'est une décision qui pourrait avoir des conséquences pour les propriétaires concernés.

Classé depuis le 15 janvier 1936 et inscrit au patrimoine exceptionnel de Wallonie, ainsi que sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le beffroi bénéficiait donc déjà de plusieurs reconnaissances significatives. Toutefois, ce n'est pas le seul lieu en Wallonie dont les reconnaissances pourraient avoir des conséquences, notamment, avec une telle décision, un impact non négligeable sur les riverains.

Quels dommages repérés dans l'édifice ont nécessité cette décision ?

Quels autres lieux bénéficient déjà de ce traitement ? Quels lieux pourraient être concernés par une décision similaire ?

Quelles sont les démarches à réaliser pour protéger ces bâtiments ? Quelle concertation est menée depuis plusieurs années avec les riverains à Mons, mais aussi avec les riverains d'autres projets du même acabit ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, j'ai effectivement signé l'arrêté établissant une zone de protection autour du beffroi de Mons, mais aussi autour des beffrois de Binche, de Charleroi, Gembloux, Namur, Thuin et Tournai, et de la cathédrale de Tournai, le 23 juillet dernier. Cette décision clôture la procédure entamée lors de la précédente législature, qui

vise à se conformer aux prescrits de l'UNESCO en garantissant le plus haut niveau de protection que permet la législation wallonne aux biens inscrits au patrimoine mondial.

Jusqu'à présent, les sept beffrois wallons et la cathédrale de Tournai, bien que classés et inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnel, ne bénéficiaient pas encore d'une zone de protection encadrée par le Code wallon du patrimoine, essentielle pour instaurer des mesures concrètes de préservation. Seule la zone tampon prévue par l'UNESCO, mais peu contraignante en droit wallon, existait. Dans le cas des beffrois, comme vous l'aurez compris, c'est la nécessité de permettre une protection optimale de ces monuments et en particulier de leur environnement qui a justifié l'établissement des zones de protection et non d'éventuels dégâts repérés dans les édifices.

De manière générale, une zone de protection peut être établie autour d'un bien classé pour garder intactes les vues autour de ce bien et préserver son environnement immédiat. L'objectif est de veiller à ce que les aménagements futurs respectent la qualité du paysage urbain autour de ce bien.

Concrètement, en cas de travaux extérieurs sur un bien situé en zone de protection, l'AWaP et la Commission royale des monuments, sites et fouilles sont interrogées par la commune et remettent un avis simple dans le cadre de l'instruction du permis d'urbanisme. Par ailleurs, certaines dispenses de permis du Code du développement territorial ne s'appliquent plus dans une zone de protection. Il s'agit là des seules conséquences pour les propriétaires des biens inclus dans ces zones. L'opportunité de doter un bien d'une zone de protection est assez récente. À ce jour, 192 zones de protection ont été établies autour d'un bien classé en Wallonie.

Je terminerai en précisant que le périmètre des zones de protection a fait l'objet d'une enquête publique, lors de laquelle les riverains ont pu se prononcer, ainsi que les conseils communaux des villes concernées. Tous les conseils se sont d'ailleurs positionnés favorablement. Les propriétaires des biens concernés ont aussi été informés par courrier des moyens de faire connaître leur avis lors de l'ouverture de la procédure et des implications de cette décision et des moyens de recours lors de la signature des arrêtés. Enfin, une communication spécifique a été réalisée à destination des communes et des fonctionnaires délégués concernés par cette nouvelle protection.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre. C'était important de faire le point sur pareille décision. D'abord rappeler, effectivement, que c'est un prescrit de l'UNESCO. Je crois que c'est important de le dire, que cela concerne les sept beffrois wallons, mais également 192 zones déjà déjà concernées.

J'ai été heureux d'entendre dans votre réponse que cela ne faisait pas nécessairement suite à des dégâts, mais plutôt simplement une prise en compte de la valeur de ces lieux et de leur protection nécessaire.

Enfin, l'information et la participation des communes et des riverains sont évidemment une excellente nouvelle.

Je suis donc heureux évidemment de vos réponses.

Il est aussi important, et j'y reviendrai à l'occasion d'autres questions, de parler de cette reconnaissance UNESCO et de la valorisation de celle-ci. Il y a vraiment encore du travail à faire pour mettre en avant ce label spécifique qui concerne effectivement des endroits emblématiques dont on pourrait parler encore un peu plus qu'on ne le fait aujourd'hui. C'est une manière de le faire aujourd'hui, mais il y en a évidemment d'autres, plus en rapport avec les touristes ou simplement les habitants de notre belle Région.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la nouvelle stratégie européenne pour un tourisme durable »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la nouvelle stratégie européenne pour un tourisme durable ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 4 novembre dernier, la Commission européenne a dévoilé sa nouvelle stratégie en faveur d'un tourisme durable et compétitif.

Celle-ci prévoit plusieurs initiatives concrètes, parmi lesquelles la création d'un modèle européen de gestion de destination touristique, d'une académie européenne du tourisme et d'un observatoire européen du tourisme, ainsi que des mesures de soutien aux PME dans leur transition écologique et numérique.

Ces initiatives pourraient offrir de nouvelles perspectives pour le développement touristique wallon et l'accompagnement des acteurs de terrain. Quelle analyse faites-vous de cette nouvelle stratégie européenne ? Dans quelle mesure ses orientations rejoignent-elles les priorités de la politique touristique

wallonne ? Pourraient-elles contribuer à leur mise en œuvre ?

La stratégie prévoit notamment la création d'un Observatoire européen du tourisme afin de renforcer la collecte et l'exploitation des données touristiques. La Wallonie envisage-t-elle d'articuler ses propres outils d'observation et d'analyse avec cet observatoire ? Finalement, comment la Wallonie contribuera-t-elle à cette stratégie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la stratégie européenne présentée par la Commission conforte largement les orientations que je poursuis déjà en Wallonie. Ses priorités en matière de soutien aux PME, de transition numérique et environnementale, de développement des compétences ou encore de gestion équilibrée des destinations, des flux, rejoignent directement les objectifs de ma politique touristique.

Je pense notamment aux diagnostics que j'ai souhaité lancer avec les acteurs du secteur, comme la Fédération HORECA, Attractions & Tourisme ou encore Walcamp. Mon objectif est d'accompagner les opérateurs dans leur professionnalisation, renforcer leurs compétences et leur capacité de résilience, mais aussi les aider à prendre pleinement le virage de la transition numérique.

Je soutiens également cette évolution à travers plus d'un million d'euros de subventions pluriannuelles en faveur d'acteurs qui participent au développement d'un tourisme plus durable. Plus fondamentalement, je souhaite faire évoluer notre modèle touristique d'une logique de volume vers une logique de valeur.

Mon ambition n'est pas simplement d'attirer toujours plus de visiteurs, mais de les inciter à rester plus longtemps, à découvrir davantage nos territoires et à générer davantage de retombées pour l'économie locale, tout en veillant à une meilleure répartition des flux, ce qui rejoint également la vision de la stratégie européenne.

C'est également dans cette logique que j'ai inscrit le tourisme dans la stratégie climatique du Gouvernement. Je veux permettre aux acteurs de mieux se préparer aux conséquences du changement climatique, de développer leurs compétences et leurs outils, mais aussi de mieux anticiper et gérer les flux touristiques.

Avec tous ces exemples, je peux donc dire que la stratégie européenne vient conforter la trajectoire que je porte avec les acteurs du secteur, Tourisme Wallonie et VisitWallonia.

J'accueille par ailleurs très favorablement la mission de l'Observatoire européen du tourisme. Je serai toutefois attentive à un enjeu essentiel : notre capacité à harmoniser les méthodologies de collecte des données entre États membres. Si nous parvenons à parler le même langage et à disposer de données réellement comparables, alors la puissance de la donnée prendra tout son sens. Nous pourrons mieux comprendre les comportements touristiques, comparer nos dynamiques avec celles d'autres territoires européens et, surtout, mieux mesurer l'impact des politiques que nous menons.

Enfin, je continuerai naturellement à inscrire nos projets wallons dans cette dynamique européenne et à mobiliser les programmes européens lorsqu'ils peuvent constituer un levier utile pour nos acteurs, nos destinations et nos territoires.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, la réponse était très prolixe, je vais donc la relire, mais ce que je peux déjà vous dire, c'est merci pour ces éléments.

En effet, l'Europe reste la première destination touristique mondiale, avec près de 40 % des arrivées touristiques internationale. Le tourisme représente 10 % de la valeur ajoutée brute de l'Union européenne, soutient plus de 20 millions d'emplois et rassemble quelque 5 millions d'entreprises.

J'entends que la stratégie européenne qui vient d'être présentée devra encore être concrétisée, notamment en termes de soutien aux PME. J'entends aussi – vous l'avez souligné – qu'elle donne un cap et dessine une vision de ce que l'Europe souhaite pour l'avenir et son tourisme.

Vous l'avez aussi souligné, ses orientations rejoignent les ambitions que nous portons également en Wallonie, notamment en termes de durabilité et de résilience et de valorisation de nos territoires.

Je vous ai entendus aussi concernant le volet accompagnement : accompagner les acteurs touristiques et évoluer vers une logique de volume vers des valeurs. Je vous rejoins, Madame la Ministre.

Enfin, nous en parlions encore la semaine dernière avec le vote en commission du STR : le partage de données touristiques, la fluidification des déplacements prennent tout leur sens, notamment avec les éléments que vous venez d'évoquer.

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accueil du Tour de France 2028 en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accueil du Tour de France 2028 en Wallonie ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis toujours très heureux de venir dans votre Commission, mais surtout pour un point très important : l'éventuel village départ d'une étape du Tour de France 2028 en Wallonie, peut-être à Ciney. La Ville de Ciney, par l'intermédiaire de son bourgmestre, a récemment manifesté auprès de la société organisatrice ASO son intérêt pour accueillir un départ d'étape du Tour de France en 2028. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de valoriser son territoire à travers un événement sportif de portée internationale.

L'accueil d'une étape du Tour de France représente une opportunité importante en matière de visibilité médiatique, d'attractivité touristique et de retombées économiques pour les territoires concernés. Il constitue également une occasion de mettre en valeur le patrimoine, les paysages et les infrastructures locales auprès d'un public particulièrement large.

Toutefois, l'organisation d'un tel événement implique des exigences logistiques et financières importantes pour les collectivités candidates. Avez-vous été informée de la démarche entreprise par la Ville de Ciney auprès d'ASO en vue d'accueillir un départ d'étape du Tour de France en 2028 ? Des contacts ont-ils été établis avec les autorités cinaciennes à ce sujet ? Quel accompagnement la Wallonie peut-elle proposer aux communes souhaitant accueillir un événement cycliste d'une telle envergure, notamment en matière de soutien administratif, logistique et promotionnel ? La Région wallonne pourrait-elle envisager de soutenir financièrement la candidature de Ciney si celle-ci devait se concrétiser ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, ravie de vous accueillir dans cette commission pour parler des grands événements et en particulier des événements sportifs qui font vivre notre Wallonie. Ils attirent du public, font travailler nos hébergements, l'HORECA et les commerces, mais ils constituent aussi et surtout une formidable vitrine pour nos territoires.

Le cyclisme en est un très bon exemple. Liège – Bastogne – Liège, la Flèche wallonne ou encore le Grand Prix de Wallonie permettent chaque année de montrer nos paysages, notre patrimoine et nos villes bien au-delà de nos frontières.

À titre d'illustration, en 2025, la Flèche wallonne a été diffusée dans 190 pays, avec 7,8 millions d'heures de visionnage pour la course hommes et 2,8 millions pour la course femmes.

Liège – Bastogne – Liège a également été diffusée dans 190 pays, avec respectivement 12,8 et 3,9 millions d'heures de visionnage, ce n'est pas rien. Je souhaite que cette visibilité sportive se traduise davantage en fréquentation touristique et en retombées économiques concrètes pour nos territoires.

Concernant Ciney, j'ai bien pris connaissance de la démarche envisageant un départ du Tour de France en 2028. Je m'en réjouis. C'est une démarche ambitieuse, qui montre qu'il faut savoir oser et porter des projets d'envergure pour faire rayonner nos territoires. D'autant plus que cette initiative s'inscrit dans la continuité du positionnement cycliste que Ciney a déjà commencé à développer, notamment avec l'accueil du départ de la Flèche Wallonne.

Je souhaite que Tourisme Wallonie & VisitWallonia puissent être aux côtés de la ville, en mettant son expertise à disposition. D'autant que VisitWallonia s'inscrit dans une relation à long terme avec ASO qui organise d'autres courses en parallèle au Tour de France.

Sur la question financière, il est trop tôt aujourd'hui pour prendre un engagement sur une candidature qui doit encore se concrétiser. Il existe néanmoins des dispositifs permettant de soutenir la promotion d'événements touristiques, notamment sportifs soit via le Code wallon du tourisme, soit via le dispositif « Grands événements » lancé à mon initiative avec VisitWallonia, qui permet de mettre le focus sur ces grands événements et de les insérer dans une dynamique plus large par rapport à notre offre touristique.

Ma volonté est de continuer à positionner la Wallonie comme une terre de grands événements, dont les événements cyclistes, mais surtout de faire en sorte que cette visibilité profite concrètement à nos territoires et à notre économie touristique de manière plus générale.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – J'aimerais remercier Mme la Ministre pour cette réponse constructive, positive et surtout, déjà avec un esprit d'ouverture en ce qui concerne VisitWallonia. Il est vrai que la réponse n'est toujours pas positive pour Ciney. Je reviendrai vers vous peut-être en 2028, Madame la Ministre, si la candidature de Ciney est retenue.

Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « la mise en vente du domaine récréatif de Claire-Fontaine »

Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « les suites réservées à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le domaine de Claire-Fontaine »

Question orale
de M. Loris Resinelli
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « la vente du site du domaine de Claire-Fontaine »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Gardier, sur « la mise en vente du domaine récréatif de Claire-Fontaine » ;
- Mme Pécriaux, sur « les suites réservées à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le domaine de Claire-Fontaine » ;
- M. Resinelli, sur « la vente du site du domaine de Claire-Fontaine ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a annoncé la mise en vente du domaine récréatif et du camping de Claire-Fontaine, avec obligation pour les caravanes de quitter le site avant le 15 avril prochain. On a pu apprendre que le domaine est dans la tourmente depuis la fin des activités de l'ASBL « Voie d'eau du Hainaut », qui était chargée de sa gestion. Une reprise du camping en collaboration avec la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont a été examinée, mais cette option n'a pas pu aboutir.

Quels sont les retours attendus d'une telle vente ? De quoi la Région wallonne est-elle propriétaire ? Quel travail a été réalisé avec les gens qui sont encore sur place ? Il y aurait un intérêt de plusieurs opérateurs pour y développer de nouvelles activités touristiques ou récréatives sur l'ensemble du site. Quels projets sont sur la table et comment l'activité locale sera-t-elle respectée dans ces projets ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, en ce qui concerne le groupe socialiste, il s'agit d'une question de suivi, puisque, depuis de nombreuses séances de cette Commission, nous vous interrogeons sur l'avenir du domaine de Claire-Fontaine. En effet, l'avenir du domaine de Claire-Fontaine suscite, depuis plusieurs mois, des inquiétudes parmi les campeurs et parmi les familles attachées à ce lieu de tourisme de proximité.

Il nous revient que vous avez adressé, ce 6 novembre, un courrier annonçant la vente du domaine, décidé en accord avec votre collègue, François Desquesnes. Cette vente serait motivée par les demandes de la majorité des candidats à l'appel à manifestation d'intérêt initié cet été qui souhaiteraient un terrain libre de toute occupation.

Cette décision de vente du domaine vous mène dès lors à organiser la libération progressive du domaine. Les caravanes pourraient rester sur place jusqu'au 15 avril 2027. Sachant que les conventions conclues avec les propriétaires prennent fin ce 30 novembre, ils ne pourraient dès lors plus accéder au site, et ce, dès le 1er décembre, sauf pour la reprise et l'enlèvement des caravanes.

Confirmez-vous avoir décidé d'initier la vente du domaine de Claire-Fontaine ? Pourquoi ce choix a-t-il été opéré ? Les obstacles fonciers que vous évoquiez lors de la dernière commission ont-ils été levés ?

Concernant l'appel à manifestation d'intérêt, comment les différentes candidatures ont-elles été étudiées ? Quels sont les critères de sélection retenus par le Gouvernement pour examiner le dossier qui sera retenu pour l'acquisition finale du domaine ? Combien de dossiers avez-vous reçus dans le cadre de cette AMI ?

Un accompagnement des campeurs qui éprouveraient des difficultés pour évacuer leur caravane est-il prévu ? Qu'adviendra-t-il des biens qui n'auraient pas pu être évacués en avril 2027 ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci à Mme Pécriaux et à M. Gardier, qui ont accepté de retarder leurs questions pour que je puisse venir poser la mienne en marge de la Commission du ministre-président, à laquelle j'assistais.

Madame la Ministre, la question de suivi que je souhaite vous adresser porte sur ce dossier important pour la région du Centre – pour la commune de Chapelle-lez-Herlaimont en particulier – de l'avenir du site de Claire-Fontaine, par suite de la décision initiale

de l'ASBL « Les Voies d'eau du Hainaut » de cesser ses activités. Cette décision laisse effectivement un grand point d'interrogation sur l'avenir réservé à ce site et aux campeurs et campeuses qui y sont attachés. On sait tout le travail que vous avez mené en amont, en concertation avec ceux-ci et celles-ci. On connaît également toute la complexité juridique de ce dossier, pour lequel l'éparpillement des parcelles entre différents propriétaires appelle la nécessité d'éclaircir la situation juridique du site. Tout ce travail a mené à une conclusion le 6 novembre dernier, moment où le Gouvernement wallon a annoncé la vente du site du domaine de Claire-Fontaine. Cette décision fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé quelques mois plus tôt et pour lequel vous aviez eu des réponses d'investisseurs intéressés par le site – ce qui est évidemment une bonne nouvelle pour son avenir.

Un examen juridique approfondi a été mené dans le cadre de ce dossier. Cet examen a porté, tout d'abord, sur la piste d'une reprise par la commune – qui avait ainsi manifesté son intérêt –, mais qui ne s'est finalement pas avérée réalisable. Vous aviez ensuite lancé la demande de manifestation d'intérêt que j'évoquais précédemment, et pour laquelle vous avez reçu plusieurs dossiers intéressants.

Dans le courrier du 6 novembre dernier, vous avez précisé aux campeurs que les caravanes stationnées sur place devraient être évacuées du site pour la mi-avril. En effet, la majorité des candidats-investisseurs répondant à la manifestation d'intérêt avaient indiqué privilégier l'acquisition d'un terrain libre de toute occupation. Toutefois, vous avez indiqué vouloir faire preuve de souplesse et de compréhension à l'égard des campeurs, en prévoyant des modalités d'évacuation adaptées aux réalités de ceux-ci et à leurs contraintes. Vous souhaitez ainsi leur laisser le temps de se retourner et d'organiser leur départ dans les meilleures conditions. Je tiens à saluer cette souplesse qui vous honore, d'autant que la situation de ces campeurs n'est pas forcément facile. Beaucoup d'entre eux habitent des caravanes ou des mobile homes qui sont là depuis tellement longtemps que le fait de les déplacer ne constitue pas une tâche simple à réaliser et à planifier. Le fait de leur laisser le temps jusqu'au printemps 2027 constitue dès lors une initiative à saluer.

Sur ce dossier, Madame la Ministre, pouvez-vous nous préciser les principaux éléments qui ont conduit le Gouvernement wallon à privilégier la vente plutôt que d'autres pistes de reprise ou de gestion ? À quel moment la procédure de mise en vente va-t-elle être lancée ? Dans le cadre de cette vente, le Gouvernement entend-il accorder une attention particulière à la création d'emplois, à l'accessibilité aux familles ou à la préservation du cadre naturel ? Enfin, alors que la saison touristique 2027 risque d'être compromise, peut-on raisonnablement envisager une reprise des activités pour la saison touristique 2028 ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Merci, Madame la Députée, Messieurs les Députés, je voudrais débuter ma réponse en indiquant que je comprends les inquiétudes que suscite l'avenir de Claire-Fontaine. Pour les campeurs et pour de nombreuses familles, ce domaine représente des souvenirs, des habitudes et un lieu de tourisme de proximité auquel ils sont profondément attachés.

J'aimerais effectuer un rappel des différents éléments en lien avec l'histoire de ce dossier. Après l'annonce du retrait de l'ASBL « Les Voies d'eau du Hainaut » fin 2025, nous avons cherché différentes solutions, notamment, en priorité, avec la commune de Chapelle-lez-Herlaimont.

Cette piste, qui permettait de préserver la situation des campeurs, n'a pas pu aboutir pour des raisons budgétaires liées à la commune. En parallèle d'analyses foncières du site et pour avancer dans les perspectives de ce camping, Tourisme Wallonie a interrogé le marché au moyen d'un appel à manifestations d'intérêt lancé en juillet dernier.

Cet appel a suscité 11 candidatures, qui ont été analysées par Tourisme Wallonie. Contrairement à ce que prétend Bookamper dans un reportage que j'ai vu dans la presse, sa candidature en fait bien partie. Il s'agissait bien d'une démarche exploratoire, qui devait nous permettre de comparer les possibilités de reprise et d'éclairer notre décision, et pas, à ce stade, d'attribuer le domaine à un opérateur.

Les propositions reçues confirment l'intérêt pour la vocation touristique et récréative du site, ce qui est une bonne nouvelle en soi. Elles vont de la relance d'un camping à des projets d'hébergement touristique et de loisirs plus larges. L'analyse a notamment porté sur leur crédibilité, sur la solidité économique des différents modèles, mais aussi sur les modalités de reprise envisagées.

Les manifestations d'intérêt ont confirmé le potentiel touristique et récréatif du domaine et ont permis d'éclairer les différentes possibilités de reprise. C'est au terme de cette réflexion, de cette analyse, que nous avons retenu l'orientation d'une vente afin de permettre les investissements nécessaires et de donner au site une perspective durable. Cette orientation ne préjuge pas du choix du futur acquéreur et ne constitue pas un classement des candidatures reçues.

Sur la propriété, il faut distinguer les différentes composantes du domaine. Le camping appartient effectivement à Tourisme Wallonie, tandis que d'autres parcelles relèvent du SPW Mobilité et Infrastructures. Je pense en particulier au plan d'eau. Quand on va voir sur le site du camping, ce sont les plans d'eau qui

apparaissent en premier lieu dans les photos de promotion du camping. Certaines infrastructures appartiennent aussi au SPW ARNE. Je pense en particulier à toute une partie plus forestière. C'est précisément pour cette raison que nous travaillons conjointement avec mes collègues François Desquesnes et Anne-Catherine Dalcq.

La mise en ordre foncière reste un préalable important. Elle comprend notamment des vérifications cadastrales, mais aussi des découpages de parcelles. Des travaux de mise en conformité doivent également être réalisés. Convenons que, malgré toute la bonne volonté des acteurs de ce dossier, cela peut prendre du temps. Les saisons 2027 et 2028 sont compromises. La décision d'engager la vente ne signifie pas que toutes ces questions sont déjà réglées. Les obstacles à ce sujet, en matière d'emprise, ne sont pas du tout levés. Ils sont identifiés. Toutefois, il convient de préciser que, même si l'on était parti dans une option de bail emphytéotique, il aurait fallu réconcilier et cela aurait pris la même temporalité. Une option ne permettait pas de faciliter le timing par rapport à une autre.

Les retombées attendues ne se limitent pas au produit de la vente. Une reprise portée par un opérateur disposant de la capacité d'investir et de faire vivre durablement le site doit permettre de recréer de l'activité à Chapelle-lez-Herlaimont, et, plus largement, à une échelle supracommunale. L'enjeu est de retrouver une fréquentation qui puisse bénéficier aux commerces, à l'HORECA et aux prestataires locaux, tout en favorisant l'emploi direct et indirect. C'est cette dynamique économique et touristique que nous voulons rendre possible, sans annoncer à ce stade de retombées chiffrées. Quant au prix de cession, là aussi, il est prématuré d'avancer aujourd'hui un montant.

J'en viens aux campeurs. Dès le début du dossier, nous avons recherché une solution pour leur éviter un départ brutal et permettre le maintien temporaire des caravanes. Des échanges ont eu lieu avec leurs représentants. Aujourd'hui, nous devons organiser la libération progressive du site, mais nous entendons le faire avec compréhension et en tenant compte des difficultés individuelles.

Les occupants en ordre de convention disposent d'un délai jusqu'au 15 avril 2027 pour enlever leurs caravanes. J'ai demandé qu'une attention particulière soit portée aux personnes qui rencontreraient des difficultés pour organiser leur départ, afin que leur situation puisse être examinée avec Tourisme Wallonie. Pourquoi le 15 avril 2027 ? C'est simplement parce que cela correspond à la date d'ouverture des campings au printemps.

Une surveillance générale du domaine, par des rondes régulières, sera maintenue jusqu'au 15 avril. Cette surveillance est prise en charge financièrement par Tourisme Wallonie. Elle ne constitue toutefois pas un gardiennage individuel des caravanes.

Si des biens devaient encore se trouver sur place au-delà de cette échéance, il s'agirait d'un non-respect du délai fixé.

Tourisme Wallonie assurerait le suivi de ces situations. J'espère toutefois que le dialogue et l'accompagnement permettront d'éviter d'en arriver là.

Comme déjà indiqué, une saison touristique ne sera pas possible en 2027. Notre administration nous indique que la mise en ordre foncière et la procédure de vente peuvent, à elles seules, prendre jusqu'à deux ans, je l'ai dit un peu plus tôt. Il faut être réaliste sur le temps nécessaire à la concrétisation d'un nouveau projet. La transparence s'imposait aussi aux campeurs par rapport à cela. Je ne voulais pas qu'ils espèrent des saisons à venir qui ne pourront pas avoir lieu.

Dans ces conditions, une reprise des activités en 2028 reste fortement incertaine. L'horizon à envisager et sans engagement est au mieux en 2029. Le lancement effectif de la mise en vente dépendra de l'avancement des préalables fonciers et techniques. Soyez bien assurés de toute l'attention que nous mettons dans ce dossier. Je veillerai à ce que ces procédures prennent le moins de temps possible, même si les délais peuvent sembler longs.

Croyez bien que je comprends les réactions des campeurs, mais que j'agis dans de dossier en fonction de l'évolution de chacune des étapes, avec transparence, mais aussi dans l'intérêt du secteur touristique wallon et de l'attractivité de notre territoire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je ne serai pas très long, parce que la réponse de la ministre est extrêmement complète, et l'on comprend bien la complexité du dossier, les différents niveaux auxquels il faut penser pour essayer de régler ce problème de la meilleure manière possible. On comprend très clairement son implication dans ce dossier et sa volonté de suivi et de chercher des solutions, non sans essayer de faire croire que les choses se régleront d'un claquement de doigts. On comprend clairement cette complexité.

En ce qui me concerne, je la remercie. Vu l'importance de ce dossier et sa complexité, on continue à regarder comment cela se passe, avec une totale confiance dans ses démarches, vu le détail de ses réponses et son évidente implication dans ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – En ce qui me concerne, je remercie Mme la Ministre parce qu'elle a répondu à l'ensemble de mes questions.

Je me mets à la place des campeurs et des utilisateurs du domaine. On a pu les voir sur les télévisions locales, ils sont, encore aujourd'hui, dans l'interrogation. On a l'impression que la communication ne passe pas, l'information ne passe pas. J'attire votre attention pour que cette communication passe au mieux.

Quand on entend les réactions de campeurs qui disent qu'ils n'y croient pas et qu'ils espèrent toujours, qu'ils ont toujours le sentiment qu'ils pourront rejoindre leur caravane au printemps prochain, mais ce n'est pas la réponse que je viens d'entendre. Vous avez été très claire et très lucide par rapport aux échéances qui vont amener à prendre du temps :

- 2027, on sait que c'est râpé ;
- 2028, vous l'avez dit vous-même, cela va être extrêmement compliqué ;
- 2029, on espère avoir une éclaircie dans ce dossier.

On espère, de notre côté, que nous aurons toujours, sur le domaine de Claire-Fontaine, même s'il porte un autre nom, une accessibilité pour les citoyennes et citoyens de notre région, que ce soit la limite de la région de Charleroi ou de la région du Centre, pour bénéficier, avec des moyens faibles, d'un bon bol d'air et de vacances qu'ils méritent.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Je voudrais ajouter juste un élément pour vous dire que je pense être claire dans la communication avec les campeurs, que l'on agit en toute transparence avec eux depuis le début de ce dossier, pour vraiment les informer à chaque étape.

Ceci étant, je comprends parfaitement l'émoi, l'attachement qu'ils ont porté à ce site, à ce camping, au regard du nombre d'années qu'ils ont pu y passer : des moments de loisirs, de partage avec d'autres campeurs. Sur cet élément, je peux comprendre l'émoi.

Pour le reste, par rapport aux perspectives, depuis le début de ce chantier, on travaille en transparence pleine et complète avec eux, malgré le fait que parfois certains viennent brouiller les cartes de cette communication, mais il me tient à cœur de poursuivre en ce sens dans les messages que nous leur délivrons.

Je rebondis encore une fois sur le fait que Tourisme Wallonie est à disposition et que ceux qui identifieraient des difficultés peuvent se manifester dès à présent, pour éviter d'arriver à l'échéance du 15 avril et de se retrouver dans des situations embarrassantes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci à Mme la Ministre pour sa réponse détaillée qui montre son implication dans le dossier. Cela montre aussi votre humanité par rapport à tous ces campeurs, et je la partage à 1 000 %. On peut tout à fait comprendre l'émoi que la décision a généré et partager leur tristesse par rapport à cette page qui se tourne. Vous l'avez expliqué, la perspective de leur permettre de maintenir leur caravane sur le site était très peu probable.

Il faut aller de l'avant et voir l'intérêt global du territoire, de la région, principalement de la région du Centre et de l'ouest de la région de Charleroi. C'est assez positif qu'il y ait beaucoup d'intérêt marqué par rapport à ce site. Cela peut laisser augurer de beaux lendemains pour un projet futur, tout comme je l'espère pour l'exploitation touristique du canal historique du Centre et de l'ascenseur à bateaux, tous ces sites que l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » a laissés. La perspective est positive et l'on espère qu'elle pourra se réaliser.

On comprend – vous avez été transparente – les délais qui seront nécessaires à la réalisation. Je vois Mme la Présidente qui me dit que j'ai dépassé mon temps. Merci pour votre suivi que nous continuerons à faire de notre côté au niveau du Parlement.

Question orale de M. Arnaud Dewez à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évaluation du potentiel touristique des marchés réguliers en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dewez à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évaluation du potentiel touristique des marchés réguliers en Wallonie ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, en juillet dernier, je vous ai interrogée sur la dimension touristique des marchés réguliers. En réponse, vous m'indiquiez qu'aucune étude spécifiquement consacrée à la dimension touristique de ces marchés n'avait été réalisée par vos services. Vous précisiez aussi que leur valorisation reposait principalement sur les acteurs locaux et que VisitWallonia pouvait les intégrer dans une offre plus globale liée au terroir, aux circuits courts ou à la découverte d'un territoire, sans toutefois les promouvoir comme un produit touristique régional autonome.

Cette réponse appelle à approfondir la réflexion. Il ne s'agit pas de considérer qu'un marché hebdomadaire

constitue à lui seul le motif principal d'un séjour en Wallonie. Il peut néanmoins participer à l'expérience touristique d'un territoire, constituer un motif d'excursion, encourager un visiteur à découvrir un centre-ville ou un village et générer des retombées pour l'HORECA, les commerces, les producteurs et les autres acteurs locaux.

Or, en l'absence d'étude sur cette dimension, nous ne disposons d'aucune donnée permettant d'objectiver l'importance réelle de ces effets.

Envisagez-vous de confier à l'Observatoire wallon du tourisme une étude sur le potentiel touristique des marchés réguliers en Wallonie ? Une telle étude pourrait-elle analyser l'origine géographique et le profil des visiteurs, leurs motivations, ainsi que les éventuelles retombées pour les commerces, l'HORECA et les activités touristiques situées à proximité ? Serait-il envisageable de mener, dans un premier temps, une étude pilote sur un échantillon de marchés représentatifs de différents territoires wallons ?

Envisagez-vous de renforcer la visibilité des marchés réguliers dans les outils de VisitWallonia, en complément du travail déjà réalisé par les maisons du tourisme et les offices du tourisme ? Une réflexion pourrait-elle être menée avec ces acteurs locaux, afin de mieux structurer et centraliser l'information relative aux jours, lieux et spécificités des différents marchés wallons ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, dans la continuité de ma réponse à votre question écrite sur le sujet, je tiens à rappeler ce que j'ai déjà évoqué. Les marchés réguliers contribuent à la vie et à l'identité de nos territoires. Ils permettent de découvrir les produits locaux, les circuits courts, les producteurs, l'artisanat, tout en participant à l'animation des villes et des villages. Leur fréquentation peut aussi bénéficier à l'HORECA, aux commerces, aux activités situées à proximité.

Il convient toutefois de distinguer cet intérêt touristique de leur capacité à constituer à eux seuls un véritable produit d'appel à l'échelle régionale. Tout en reconnaissant l'intérêt de ces marchés réguliers pour nos territoires, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, nous devons privilégier des études qui appréhendent le tourisme dans son ensemble et qui éclairent les choix pour l'ensemble du secteur.

Une analyse consacrée aux seuls marchés réguliers poserait des difficultés méthodologiques importantes, et nécessiterait un investissement conséquent en temps et en moyens, pour des enseignements dont la portée resterait plus limitée que celle des travaux déjà menés par l'Observatoire wallon du tourisme. Il me paraît donc plus pertinent de concentrer nos ressources sur ces travaux, sans pour autant négliger, bien entendu, la contribution des marchés à l'offre touristique locale.

Enfin, pour les données statistiques relatives aux marchés, mon collègue en charge de l'Économie reste, comme je l'indiquais dans ma précédente réponse, l'interlocuteur compétent.

Concernant leur visibilité et une meilleure structuration de l'information, VisitWallonia relaie déjà des informations sur les marchés, mais aussi les brocantes ou les rendez-vous gourmands dans son agenda et au travers des contenus consacrés notamment à l'artisanat, mais aussi aux produits de terroir. Les maisons du tourisme et les offices de tourisme conservent toutefois un rôle essentiel, compte tenu de leur connaissance du terrain et de leur capacité à actualiser les informations pratiques. Par ailleurs, je vais aussi solliciter Tourisme Wallonie afin qu'ils puissent leur relayer ces préoccupations.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je suis déçu de la réponse, je ne vous le cache pas. En effet, je pense qu'une étude, même ciblée sur certains marchés, peut nous donner des indicateurs, car sans ces derniers, il est difficile de piloter le navire. Il y a vraiment un intérêt à se poser la question. Selon moi, un peu comme dans d'autres pays, que ce soit en France, en Espagne ou d'autres, le touriste est attiré par ces petits marchés. Cela mériterait de disposer de données statistiques pour connaître les faiblesses et les forces de ces marchés, ce que l'on peut améliorer, et développer une politique plus intégrée des marchés au niveau touristique en Wallonie.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la contribution des détectoristes à la recherche archéologique en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la contribution des détectoristes à la recherche archéologique en Wallonie ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, parfois associés au pillage archéologique, les détectoristes peuvent pourtant contribuer à la connaissance du patrimoine lorsque les découvertes sont déclarées et que leur contexte est préservé. En Wallonie, les détenteurs d'une autorisation peuvent proposer leur

aide à des chantiers de fouilles, moyennant l'accord de l'Inspecteur général du Patrimoine ou de son délégué. Cette possibilité constitue une piste pour renforcer les liens entre les passionnés de détection et les professionnels de l'archéologie.

Comment appréhendez-vous la place des détectoristes dans la politique wallonne de protection et de valorisation du patrimoine archéologique ? Quelles initiatives entendez-vous privilégier pour encourager les pratiques responsables et faciliter la collaboration entre les détectoristes autorisés et les opérateurs archéologiques ? Estimez-vous que le cadre actuel permet de concilier efficacement la prévention des prélèvements nuisibles au patrimoine et la valorisation des découvertes susceptibles d'enrichir les connaissances historiques de la Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, depuis plusieurs années déjà et grâce au cadre législatif actuel, les détectoristes porteurs d'une autorisation délivrée par l'AWaP participent activement, et à leur plus grande satisfaction, à la recherche archéologique. Cette participation se décline selon deux axes privilégiés en vue d'une collaboration efficace et constamment renforcée entre professionnels et amateurs.

Le premier de ces axes concerne la publication de leurs découvertes, soit dans *La Chronique de l'archéologie wallonne*, soit dans des revues partenaires de l'AWaP. *La Chronique* publie les découvertes de sites inconnus mis en évidence par la présence de concentrations d'objets d'une même époque. Une dizaine de sites inconnus sont ainsi portés chaque année à la connaissance de l'AWaP et inscrits à l'inventaire. D'autres revues accueillent les objets isolés en fonction de leur nature : monnaies médiévales et modernes, matrices de sceaux, monnaies gauloises et romaines, le poids monétaire, objets autres que ceux précités, de nature et d'époques très variées. De nombreux spécialistes de l'AWaP et du monde académique collaborent à ces publications afin d'en garantir la qualité scientifique. Plus de 70 articles et notices ont été publiés à ce jour, sans compter ceux en cours d'édition, ce qui représente plusieurs centaines d'objets découverts.

Le second axe de participation à la recherche archéologique de ces amateurs consiste à les associer aux opérations archéologiques menées par l'AWaP, soit en cours de fouille, soit préalablement aux campagnes d'évaluation mécaniques sur grandes surfaces. Dans le premier cas, les détectoristes sont amenés à repérer la présence d'objets métalliques qui auraient échappé à la vigilance des fouilleurs.

En ce qui concerne les prospections préalables aux évaluations, la présence d'objets métalliques dans les labours peut indiquer, avant tout sondage, la présence d'un site et orienter plus efficacement les investigations ultérieures.

Comme on le voit, l'AWaP associe pleinement les détectoristes à la recherche archéologique, en accord avec la Convention de Faro de 2005, dont la Belgique est signataire, et qui appelle à « encourager chacun à participer au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel ».

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous avais déjà posé une question sur ces détectoristes, j'en ai quelques-uns dans ma région. Ces gens permettent de faire évoluer la recherche et de trouver des sites qui n'étaient pas encore connus. Je voulais faire le focus aussi sur la législation parce qu'un reportage réalisé par une télévision française a mis en avant que notre modèle wallon pourrait être transposé en France et qu'il était intéressant. On dit souvent que tout va mal en Wallonie, mais il faut reconnaître que, là, on a tout de même un texte et un cadre qui nous permettent de faire des choses intéressantes.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du matrimoine wallon »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du matrimoine wallon ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, le patrimoine constitue un élément essentiel de notre mémoire collective. Il témoigne de notre histoire, de nos évolutions sociales, culturelles et économiques, mais aussi des femmes et des hommes qui ont contribué à façonner notre société, des femmes parfois effacées par l'histoire et par le langage, comme en témoigne l'hésitation de notre présidente à la lecture de l'intitulé de cette question.

Pourtant, si les contributions des femmes demeurent parfois peu connues, insuffisamment documentées ou peu visibles dans les politiques de valorisation patrimoniale, elles n'en sont pas moins remarquables.

La notion de matrimoine, qui vise à reconnaître et à transmettre l'héritage culturel, matériel et immatériel légué par les femmes, permet justement d'élargir notre regard sur le patrimoine et de compléter le récit historique traditionnel, c'est-à-dire celui d'une société quelque peu patriarcale.

Plusieurs initiatives récentes témoignent d'ailleurs d'un intérêt croissant pour cette démarche en Wallonie. À Mons, les Journées du matrimoine ont notamment proposé une visite du cimetière consacrée aux femmes ayant marqué l'histoire locale. À Tournai, une saison entière consacrée au matrimoine a été lancée pour la période 2026-2027, avec des balades, des expositions, des ateliers et des rencontres dédiées aux femmes ayant marqué l'histoire locale. À Lessines, l'Hôpital Notre-Dame à la Rose a également consacré des activités à la place des femmes dans l'histoire de la santé et des soins.

Ces initiatives montrent qu'il existe un réel potentiel pour mieux faire connaître cet héritage et encourager une approche plus inclusive – je n'aime pas ce mot lorsqu'il s'agit des femmes, car nous ne sommes pas une minorité, mais bien une majorité –, une approche consacrée aux femmes ayant participé pleinement à notre histoire collective.

Madame la Ministre, l'AWaP mène-t-elle une réflexion visant à mieux intégrer la dimension du matrimoine dans ses politiques de conservation, de restauration, d'étude et de valorisation du patrimoine ?

Cette question a-t-elle fait l'objet de publications de l'AWaP ? La Région wallonne soutient-elle des initiatives locales ?

La Wallonie envisage-t-elle d'encourager davantage d'intégration dans les projets de valorisation patrimoniale au niveau des communes, des musées, de lieux patrimoniaux ou d'associations et opérateurs linguistiques ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, depuis 2021 et la 33e édition des Journées du patrimoine, qui, au travers du thème « Femmes et patrimoine », était entièrement consacrée à la place des femmes dans le patrimoine, l'AWaP poursuit sa volonté d'élargir ses actions de sensibilisation du public à la place des femmes dans le patrimoine, mettant ainsi en avant leur réelle contribution dans sa préservation, sa restauration et sa mise en valeur.

En dehors d'une manifestation d'ampleur régionale, si l'AWaP n'a pas spécifiquement publié d'ouvrage sur le sujet, elle soutient les initiatives d'opérateurs patrimoniaux sensibilisés à la question, à titre local ou brassant de manière plus large cette question. Ainsi, parmi les subventions qu'octroie l'AWaP dans ce domaine, on peut pointer certains bénéficiaires qui se distinguent par leur programme.

Par exemple, je pense à : l'association MNEMA, qui bénéficie d'une subvention octroyée depuis 2020 et propose des expositions et projets relatifs au matrimoine ; l'exposition et la publication *Matrimoine. Quand des femmes occupent l'espace public* de 2021 ; des balades dans la ville sur ce thème. Au sein de l'AWaP même, et très récemment, l'exposition « Archéo-sexisme », visible jusqu'au 31 janvier 2027 à l'Archéoforum de Liège, offre l'occasion de proposer une programmation centrée sur les femmes, avec des balades guidées « Les femmes dans le temps et dans l'espace », à travers les rues et bâtiments de Liège, retraçant ainsi le destin de femmes d'exception, des conférences et des animations en famille pour réécrire l'histoire au féminin.

Ces quelques exemples, encore peu nombreux dans l'absolu, montrent toutefois que la reconnaissance de la place des femmes dans le patrimoine progresse sans doute trop lentement mais sûrement. Mon administration y est indiscutablement sensibilisée et soutient les projets qui portent le patrimoine au féminin aussi souvent que possible. Je veillerai naturellement à soutenir également ces initiatives à mon niveau.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse et pour son intérêt. Même si les initiatives ont le mérite d'exister, même si elles peuvent exister en plus grand nombre, comme vous nous l'avez dit.

J'entends que l'AWaP place des femmes dans le patrimoine par rapport à la préservation, la mise en valeur, et cetera, mais qu'il n'y a pas encore de parution. De nombreux livres sont consacrés à des femmes d'exception qui ont été effacées de l'espace public par un époux, par la société, dans le cours de l'histoire. Consacrer un ouvrage à des femmes remarquables de Wallonie liées au patrimoine peut être une très jolie piste, et j'encourage les équipes de l'AWaP à l'explorer. Je ne doute pas qu'elles le font quand je vois déjà le déploiement d'activités qui ne mérite qu'à être développé.

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir et la restauration du kiosque du parc du Quinconce à Bois-du-Luc »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir et la restauration du kiosque du parc du Quinconce à Bois-du-Luc ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, le site de Bois-du-Luc, à La Louvière, doit bénéficier de près de 9,4 millions d'euros d'investissements pour rénover plusieurs bâtiments, réhabiliter des friches et améliorer les aménagements cyclables. Un nouvel accueil touristique comprenant une billetterie et une boutique est également prévu, avec un objectif d'aboutissement à l'horizon 2029. Ces perspectives sont importantes pour la préservation et la valorisation de ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'avenir du kiosque du parc du Quinconce reste toutefois incertain, alors que son état se dégrade depuis plusieurs années. Vous avez indiqué que ce bien appartenait toujours à la Région, sans avoir été confié à l'AWaP, et que son éventuelle restauration dépendrait des moyens humains et budgétaires disponibles. La piste d'une cession à la Ville pour l'euro symbolique a également été évoquée, mais elle laisserait à celle-ci la charge de financer les travaux. Alors qu'un projet de valorisation se dessine pour le Bois-du-Luc, il serait regrettable que ce kiosque reste sans solution et continue de se détériorer.

Madame la Ministre, avez-vous sollicité l'AWaP pour obtenir un état des lieux du kiosque et une estimation du coût des travaux nécessaires ?

Des mesures sont-elles prévues à court terme avec le concours de l'AWaP pour éviter que son état ne se dégrade encore ?

Avez-vous pu avancer avec les services régionaux concernés et la Ville de La Louvière sur une solution pour sa restauration et son financement ? Sinon, quels sont les blocages ?

Pourquoi n'avez-vous pas intégré le kiosque au projet de valorisation du Bois-du-Luc ? Quelles sont les prochaines étapes de la rénovation du site et dans quels délais pourraient-elles être engagées ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le kiosque appartient bien à la Région wallonne, mais il ne fait pas partie des biens qui ont été directement confiés à l'Agence wallonne du patrimoine à l'expiration des différents baux emphytéotiques. Sa gestion relève dès lors toujours d'un autre service régional à qui l'ancien site minier avait été confié. Ceci explique pourquoi le kiosque n'a pas été intégré aux investissements actuellement programmés et mis en œuvre par l'AWaP, notamment dans le cadre du portefeuille FEDER consacré à la valorisation du Bois-du-Luc.

Cela ne signifie évidemment pas que l'AWaP se désintéresse de son devenir. Mon administration et moi-même sommes pleinement conscientes que le kiosque, comme d'autres éléments patrimoniaux qui ne sont pas directement gérés par l'AWaP, participe pleinement à la cohérence de la composante Bois-du-Luc, faisant partie des quatre sites miniers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. À ce titre d'ailleurs, le kiosque a été intégré au marché de l'AWaP pour l'entretien et la réparation des toitures des propriétés régionales, ce qui permet de réaliser des interventions ponctuelles destinées à assurer son entretien et limiter sa dégradation. Ces interventions ne se substituent toutefois pas à une restauration globale, qui devra être envisagée à terme avec les acteurs ad hoc.

À ce stade, la priorité de l'AWaP reste donc de mener à bien les investissements engagés et cofinancés dans le cadre de la programmation FEDER. Ceux-ci comprennent plusieurs interventions structurantes pour la conservation, la rénovation énergétique et la valorisation du site.

À terme, une restauration du kiosque devra s'inscrire dans une réflexion plus large sur la préservation et l'amélioration de l'attractivité touristique du Bois-du-Luc, en tenant compte de tous les éléments qui participent à la cohérence patrimoniale du site.

L'objectif est donc de concentrer les moyens disponibles sur la bonne réalisation des investissements structurants déjà engagés, sans perdre de vue la nécessité de préserver, à terme, d'autres éléments.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je retiendrai plusieurs choses. La notion de cohérence pour Bois-du-Luc ; vous y avez fait vous-même référence, Madame la Ministre. Il est vrai que restaurer des parties importantes de Bois-du-Luc en laissant le kiosque avec des interventions ponctuelles, c'est quand même regrettable, même si ces interventions ponctuelles visent justement à ne pas laisser plus de dégradations de celui-ci.

Je retiens aussi qu'à terme, il y aura une volonté d'un encadrement au niveau de ce kiosque qui est

vraiment important quand on prend la globalité du site. On pourra se rejoindre, en tout cas par rapport à cette réfection.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les stratégies patrimoniales à l'échelle locale »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les stratégies patrimoniales à l'échelle locale ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, le patrimoine constitue un atout historique, culturel et architectural essentiel pour nos villes et nos communes. Au-delà de sa valeur intrinsèque, il représente également un levier important de développement territorial, de rayonnement touristique et de dynamisme économique local.

Cette réalité pose la question de la capacité des villes et des communes à dépasser une approche ponctuelle – souvent centrée sur la préservation ou la restauration des biens patrimoniaux – pour s'inscrire dans une véritable stratégie patrimoniale globale et cohérente, pensée sur le long terme.

Les pouvoirs locaux doivent, en effet, composer avec de nombreux enjeux : la rénovation du bâti ancien, la préservation des paysages et des espaces publics, la mise en valeur des sites remarquables, l'articulation entre activité touristique et qualité de vie des habitants, sans oublier les moyens financiers, les compétences techniques et l'expertise nécessaires pour mener ces politiques à bien.

Quelle est la vision du Gouvernement wallon en matière de gestion et de valorisation du patrimoine à l'échelle des villes et des communes ?

Existe-t-il une volonté de promouvoir une approche plus globale et stratégique du patrimoine, dépassant la seule logique de conservation des biens classés ?

Quels dispositifs d'accompagnement la Région wallonne propose-t-elle actuellement aux pouvoirs locaux pour les aider à élaborer une véritable stratégie patrimoniale de territoire, qui intègre les dimensions urbanistique, socioéconomique, culturelle et touristique ? Un partenariat existe-t-il avec l'Union des villes et communes de Wallonie ?

Enfin, comment la Région entend-elle encourager une approche du patrimoine qui ne soit pas uniquement tournée vers sa préservation ou son attractivité touristique, mais qui en fasse également un facteur de qualité de vie, d'appropriation citoyenne et de développement local au bénéfice des habitants ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je vous rejoins sur l'idée qu'une stratégie patrimoniale à l'échelle locale ne peut pas se limiter à la seule restauration des monuments.

Elle doit aussi envisager la place du patrimoine dans le cadre de vie, ses usages actuels et futurs ainsi que les possibilités que le patrimoine offre pour le développement du territoire, notamment en termes de retombées touristiques et économiques. Si le patrimoine peut être considéré sous un angle parfois un peu restrictif, ses potentialités dépassent largement le simple cadre de sa protection. Songeons ici simplement aux opportunités qu'il peut revêtir en matière d'éducation permanente, de cohésion sociale, de retours économiques, de participation citoyenne ; des opportunités que j'ai à cœur de rappeler régulièrement.

Bien entendu, et de manière très concrète, les subventions à la restauration, le petit patrimoine populaire wallon, mais aussi les subventions aux ASBL qui valorisent localement les éléments de patrimoine sont de véritables soutiens à l'échelle locale.

Il existe un dispositif moins connu pour épauler les communes dans le développement d'une stratégie locale. Le Code wallon du patrimoine prévoit une subvention pour l'engagement d'un « référent patrimoine », une mesure qui avait d'ailleurs été relayée par l'Union des villes et communes de Wallonie. Celui-ci, au profil orienté vers le patrimoine, doit accompagner les projets communaux, conseiller les citoyens et les associations et a un rôle à jouer dans les actions de sensibilisation pour une appropriation par tous du patrimoine.

Il peut constituer un relais entre les services communaux, les acteurs locaux et l'administration régionale, favorisant une approche transversale et ayant la capacité de développer une véritable stratégie.

La subvention favorise notamment la mutualisation des moyens entre petites communes qui voudraient s'associer pour ce recrutement. L'aide couvre jusqu'à 50 % du coût salarial brut du référent. Ce dispositif reste toutefois très peu activé. J'en ai fait le constat depuis mon arrivée à la tête du Patrimoine et cela m'amène actuellement à examiner comment l'adapter, dans le contexte budgétaire actuel, pour répondre aux réalités locales.

L'objectif est bien de permettre aux communes de construire une stratégie patrimoniale durable, adaptée à leurs besoins et à ceux de leurs citoyens et à leurs moyens, en associant les acteurs du territoire et les habitants.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse qui m'enchante. Je n'imaginais pas une réponse de cet ordre-là, permettant à tous de mieux connaître le rôle de ce « référent patrimoine », qui permet d'être un lien avec la population.

Je pense que c'est important pour une population. Vous l'avez bien dit d'entrée de jeu en réponse. En ce qui concerne le lien entre patrimoine et habitants, cette opportunité d'éducation permanente, de cohésion citoyenne au-delà des retombées économiques d'ailleurs, le patrimoine peut jouer ce rôle. Ainsi, avoir une personne qui peut avoir une vision et appliquer une approche transversale lorsque les communes se regroupent, c'est une excellente nouvelle.

Je vous remercie de nous faire part de ce mécanisme assez peu activé et j'espère que le fait d'en parler ici permettra un petit peu plus de visibilité. En tout cas, nous ne manquerons pas de le faire savoir de notre côté.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir des immeubles classés situés place Émile Dupont à Liège »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir des immeubles classés situés place Émile Dupont à Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, les immeubles situés aux 9 et 10 place Émile Dupont à Liège, en plein centre-ville à côté de la magnifique église Saint-Jacques, constituent un ensemble patrimonial exceptionnel. Derrière leurs façades néoclassiques subsistent des éléments de l'ancienne infirmerie médiévale de l'abbaye Saint-Jacques, remontant au XIVe siècle, ainsi que des peintures murales du XVIe siècle attribuées à l'école de Lambert Lombard.

Au départ, ces bâtiments étaient destinés à la démolition au début des années 2000, puis ils ont été classés en 2003 et acquis par la Région wallonne afin d'en assurer la sauvegarde et la valorisation. Ils devaient notamment accueillir le Centre wallon d'archéologie du bâti.

Plus de 20 ans plus tard – une histoire wallonne –, si des travaux de conservation, de stabilité et de restauration ont été menés, la rénovation globale du site reste malheureusement inachevée. Les toitures, les façades arrière et les espaces intérieurs nécessiteraient encore d'importantes interventions. Quel est aujourd'hui l'état précis de ces deux immeubles ? Quels travaux l'AWaP considère-t-elle comme prioritaires et urgents ? Existe-t-il un projet global de restauration et de réaffectation du site ? Dans l'affirmative, quelles en sont les principales orientations ?

Quel avenir est envisagé pour le Centre wallon d'archéologie du bâti ? Quelles interventions ont été réalisées depuis l'acquisition des bâtiments par la Région en 2003 et quels montants y ont été consacrés ? Quels crédits sont prévus ou envisagés pour permettre leur restauration complète ?

Enfin, quel calendrier pouvez-vous avancer pour les prochaines étapes de restauration, de réaffectation et de valorisation du site ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la question du devenir des immeubles situés aux numéros 9 et 10 de la place Émile Dupont à Liège retient toute mon attention, en tant que monuments classés, d'abord, mais également en tant qu'éléments d'une problématique plus vaste liée à l'archéologie prise dans son ensemble.

Comme vous le savez, je travaille actuellement avec mon administration à une réflexion globale sur l'organisation et l'avenir de l'archéologie en Wallonie. Le devenir de ces bâtiments et des vestiges des états antérieurs qu'ils abritent, de même que celui du développement d'un Centre wallon d'archéologie du bâti, doit nécessairement être examiné dans ce cadre général, en prenant en compte également les réalités budgétaires actuelles. Il ne serait dès lors pas pertinent d'isoler aujourd'hui cette question de la réflexion en cours sans en affecter la cohérence globale.

Pour autant, ces édifices ne sont pas délaissés. Depuis leur acquisition par la Région wallonne, des travaux ont été menés afin d'en assurer la stabilité et la conservation. Depuis 2018, l'Agence wallonne du patrimoine veille également à l'entretien régulier des toitures et des abords. Un suivi des conditions climatiques intérieures est par ailleurs assuré de manière régulière. Il permet de veiller à la stabilité des décors conservés et, plus largement, au maintien des bâtiments dans un état de conservation satisfaisant, grâce à la

réalisation des travaux d'entretien qui s'avèrent nécessaires. Des visites des bâtiments sont également organisées de manière régulière, notamment à l'intention d'étudiants en archéologie ainsi que de différents groupes qui en font la demande. Celles-ci permettent une valorisation ponctuelle du site, tout en tenant compte des impératifs liés à sa conservation.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque cette réflexion aura suffisamment progressé pour permettre de présenter des orientations consolidées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je comprends les réalités budgétaires, cela reste un point important de cette législature, on le sait tous. Néanmoins, il s'agit d'un patrimoine exceptionnel, une propriété de la Région wallonne depuis 2003.

À l'époque, les propriétaires des bâtiments avaient dû vendre ces bâtiments à la Région wallonne, tant elles constituaient des vestiges précieux. L'AWaP avait un peu forcé la main sur la vente, disant que c'était important de pouvoir rénover. On s'étonne que, 20 ans après, la restauration soit toujours inachevée. C'est un dossier qui est important, comme beaucoup d'autres dossiers, pour les Liégeois. J'en assurerai le suivi de manière régulière.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la restauration du château de Cheratte »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la restauration du château de Cheratte ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, classé avec son parc, le château de Cheratte est à l'abandon depuis plus de 20 ans. Acquis en 2017 par un propriétaire privé, il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restauration avec une réaffectation envisagée en chambres d'hôtes. Il y a donc un projet touristique qui aura des retombées économiques pour la région de Cheratte. Des mesures de sécurisation ont déjà été prises, notamment par l'installation d'un échafaudage intérieur, destiné à renforcer les murs, et de barrières le long de la voirie.

Une réunion s'est récemment tenue avec l'Agence wallonne du patrimoine afin de déterminer les éléments qui pourront être restaurés à l'identique, certaines parties du château ayant disparu. Une nouvelle rencontre est annoncée en janvier en vue de l'introduction du permis et d'une demande de subsides.

Quel est aujourd'hui l'état de sécurisation du château ? Des interventions complémentaires sont-elles nécessaires à court terme pour préserver le bâtiment dans l'attente du chantier ?

Quel rôle l'AWaP joue-t-elle actuellement dans l'accompagnement de ce projet ? Quelles démarches ont déjà été entreprises avec le propriétaire, son architecte et la Ville de Visé, le cas échéant ?

Quels sont les principaux enseignements de la dernière réunion à laquelle l'AWaP a participé ? Quels éléments du château pourront être restaurés à l'identique et quelles orientations sont privilégiées pour les parties qui ne peuvent malheureusement plus l'être ?

Quelles sont les prochaines étapes du dossier ? Pouvez-vous préciser le calendrier envisagé pour le dépôt et l'instruction du permis, la demande de subsides et, ensuite, le démarrage effectif des travaux ?

Enfin, quels soutiens financiers régionaux pourraient être mobilisés pour accompagner cette restauration ? Disposez-vous déjà d'une estimation de l'intervention qui pourrait être accordée ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, en tant que monument classé, le château de Cheratte bénéficie d'un suivi de l'AWaP, mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, cette dernière ne peut se substituer aux obligations de tout propriétaire. L'avancée de la procédure patrimoniale dépend de tous les acteurs impliqués et, par conséquent, de l'état d'avancement de l'auteur de projet et de la transmission des documents nécessaires à sa bonne instruction. De son côté, la Ville de Visé est favorable à l'aboutissement du projet de réaffectation de ce patrimoine.

En termes de sécurisation des lieux, des échafaudages intérieurs ont été placés pour stabiliser les structures encore en place. Des étanchéités provisoires ont également été posées sur les toitures et la zone est clôturée et inaccessible. À court terme, des travaux devraient de nouveau intervenir sur les toitures.

À ce stade de l'instruction du dossier, le programme et les grands principes d'intervention ont été validés par le comité d'accompagnement. Ils concernent l'isolation intérieure et sa mise en œuvre, le traitement des châssis et la restauration des structures en place. Ce qui est restaurable sera préservé, tandis que ce qui a disparu

sera restitué – les toitures et la charpente, notamment –, à l'exception des garde-corps de l'escalier, qui feront l'objet d'une nouvelle création.

La prochaine réunion de patrimoine aura lieu en janvier prochain. Il restera ensuite à finaliser l'autorisation patrimoniale et à introduire la demande de permis d'urbanisme. S'il le souhaite, le propriétaire pourra ensuite déposer une demande de subvention pour actes et travaux sur biens classés. Sous réserve de l'analyse du dossier, le taux d'intervention de la Région pourrait s'élever à 50 % des postes éligibles, TVA comprise. Toutefois, déterminer un montant d'intervention régionale à ce stade reste très prématuré.

Il est également difficile d'évoquer un calendrier précis pour ces dernières étapes, mais mon administration met tout en œuvre pour que les prochaines étapes soient menées avec fluidité, dans le respect des procédures établies. Le but de tous les intervenants impliqués est évidemment d'intervenir dès que possible – au plus tôt en 2028, a priori – pour préserver ce bien à long terme.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Ce château est vraiment un magnifique bâtiment visible depuis la nationale 653, qui est très fréquentée. Malheureusement, c'est un symbole des dégradations que le patrimoine peut subir au fil du temps lorsqu'il n'est pas entretenu.

Avec ce projet, cela peut devenir un autre symbole : celui de propriétaires privés qui investissent dans un bâtiment qui a une valeur patrimoniale, en collaboration avec la Région wallonne et l'AWaP en particulier, mais également avec des acteurs locaux, comme la Ville de Visé.

Quant à nous, on doit être sensible à ces différentes collaborations, parce que cela a une valeur touristique – je le disais dans la question – ainsi qu'une valeur économique pour la région de Cheratte, si l'on arrive à porter à bien ce projet jusqu'au bout et tous ensemble.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- Mme Bluge, sur « l'appel à projets Reno 2026-2030 » ;
- M. Gardier, sur « la visite de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité dans les Hautes-Fagnes » à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 46 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Grégory Chintinne, MR
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. Arnaud Dewez, MR
M. Charles Gardier, MR
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AMI	appel à manifestation d'intérêt
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
GRD	gestionnaire(s) de réseau de distribution
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
MICE	meetings, incentives, conventions & exhibitions (réunions, congrès, conventions et expositions)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RH	ressources humaines
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPW	Service public de Wallonie
STR	short term rental (location à court terme)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UPAV	Union professionnelle des agences de voyages